Vu le statut général des fonctionnaires et notamment ses titres I et IV,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6134-1, L 6141-1 et suivants, R 714-3-1 et suivants,

Vu la loi n° 87-571 du 23 Juillet 1987 sur le développement du mécénat et notamment son article 22,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêts public,

Vu le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, complété par le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997,

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au régime budgétaire et comptable public,

Vu l'ordonnance du n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2012-94 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 8 décembre 1993 portant approbation de la convention constitutive du G.I.P Midi Pyrénées Informatique Hospitalière (M. I. P. I. H.),

Vu l'arrêté du 22 décembre 2003 portant approbation d'un avenant à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 27 novembre 2006 portant approbation de l'avenant 2 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2014 portant approbation de l'avenant 3 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 20 juin 2016 portant approbation de l'avenant 4 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 26 juin 2008 entérinant les demandes, relatives à la fusion, du Conseil d'Administration du SIHPIC en sa séance du 12 juin 2008,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 26 juin 2008 acceptant la dévolution des comptes du SIHPIC au MiPih.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 1er avril 2010 portant création de l'agence de Reims.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 4 avril 2013 autorisant l'achat de l'activité Santé de la société MAYA à Bordeaux.

Liste des délibérations prises suite adhésions établissements au MiPih

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 6 avril 1994 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Decazeville (12), de la Maison de Retraite d'Escatalens (82), de la Maison de Retraite Saint Joseph à Fronton (31), de la Maison de Retraite les Consuls de Martel (46), de la Maison de Retraite et foyer logement de Bessieres (31), de la Maison de Retraite de Capdenac (46), de l'Hôpital Local de Condom (32), de l'Hôpital Local de Vic-Fezensac (32), du Centre Sanitaire et Scolaire Saint-Clar (82), de la Maison de Retraite de Saint-Clar (32), de l'Hôpital Local de Mirande (32), de l'Hôpital Local de Nogaro (32), du Centre Hospitalier de Rodez (12), de la Maison de Retraite à Cazères-sur-Garonne (31), de la Maison de Retraite de Grisolles (82), le Foyer Logement Maison de Retraite de Rabastens sur Tarn (65).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 12 janvier 1995 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Figeac (46), le Foyer Logement Maison de Retraite de Rabastens sur Tarn (65).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 12 janvier 1995 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de d'Arles (13), la Maison de Retraite de Montcuq (46).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 5 avril 1995 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Millau (12), la Maison de Retraite d'Aubin (12).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 26 juin 1996 acceptant les adhésions du Syndicat Interhospitalier de Bretagne à Rennes (35) et du SIL Syndicat Interhospitalier du Limousin à Isle (87).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 16 octobre 1996 acceptant les adhésions de l'ASM de Limoux (11) et du Centre de Long Séjour de Pontacq Nay (64).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 16 octobre 1996 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Rodez (12).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 25 juin 1997 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or (69), du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon de Saint Denis de la Réunion (97) et de la Maison de Retraite les Causeries à Laguépie (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 17 juin 1998 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Bourg en Bresse (01) et du Centre Hospitalier Maréchal Joffre à Perpignan (66).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 16 décembre 1998 acceptant l'adhésion de la Maison de Retraite Denis Affre à Saint Rome du Tarn (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 17 juin 1999 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (69), de la Maison de Retraite de Grenade (31) et la démission de l'Hôpital Local de Mauvezin (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 2 décembre 1999 acceptant les adhésions de la Maison de Retraite d'Auterive (31) et du Centre Hospitalier de Mulhouse (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 22 juin 2000 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Chambéry (73).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 14 décembre 2000 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Spécialisé de Caen (14).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 14 décembre 2000 acceptant la démission de la Maison de Retraite de Grisolles (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 28 juin 2001 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Jonzac (17), du Centre Hospitalier de Mont de Marsan (40), du Syndicat Inter hospitalier de Picardie à Amiens (80) et du GIP ORU-MIP à Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 25 octobre 2001 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Agen (47), du Centre Hospitalier Samuel Pozzi à Bergerac (24), du Centre Hospitalier de Cadillac (33), du Centre Hospitalier de Montpon Menestérol (24), du Centre Hospitalier des Pyrénées à Pau (64), du Syndicat Interhospitalier de Pau (64), du Centre Hospitalier de Pau (64) et du Centre Hospitalier Saint Cyr à Villeneuve sur Lot (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2002, acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Béziers (34) et du Centre Hospitalier JP Cassabel à Castelnaudary (11).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 4 juillet 2002 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Angoulême (16), du Centre Hospitalier Pasteur à Langon (41) et du Centre Hospitalier la Candélie à Pont du Casse (Agen) (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 24 octobre 2002 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Saint Denis (93) et du Syndicat Inter Hospitalier des Landes à Mont de Marsan (40).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 10 avril 2003 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Gériatrique Mont d'Or à Albigny sur Saône (69), du Centre Hospitalier de La Châtre (36) et du Centre Hospitalier Général du Pays d'Aix en Provence (13).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 9 octobre 2003 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Robert Bisson de Lisieux (14), du Centre Hospitalier de Bayeux (14), du Centre Hospitalier de Coutances (50), du Centre Hospitalier de Saint Lo (50), du Centre Hospitalier de Falaise (14) et du Centre Hospitalier de Pontorson (50).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 29 avril 2004 acceptant l'adhésion du Syndicat interhospitalier du Bessin de Bayeux (14) suite modification du statut du Centre Hospitalier de Bayeux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 8 juillet 2004 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Lagny (77).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 9 décembre 2004 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Cannes (06), du Centre Hospitalier de La Réole (33) et du Syndicat Interhospitalier 47 d'Agen (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2005 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens (80), du Centre Hospitalier de Gap (05), du Centre Hospitalier de Hyères (83), du Centre Hospitalier de Saint Paul de la Réunion (974) et du Groupement d'intérêt public Système d'Information de Santé Champagne Ardenne de Reims (51), la Maison de Retraite Médicalisée 'Le Beau Regard de Mulhouse' (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 13 octobre 2005 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Universitaire de Nice (06), du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHIVAS) à Gap; suite fusion du CH de Gap et CH de -Sisteron (05) et du Syndicat

Interhospitalier de l'Ouest Hérault de Béziers (34) et du Syndicat Interhospitalier d'Informatique Hospitalière Nord Pas de Calais de Loos (59).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Avignon (84).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 8 juin 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (33), du Centre Hospitalier de la Savoie à Bassens (73), du Centre Hospitalier 'Le Parc' de Sarreguemines (57) et le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines (57).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 octobre 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (45), du Centre Hospitalier de Bazas (33), du Centre Hospitalier de Gaillac (81), du Centre Hospitalier du pays de Giers à Saint-Chamond (42) et de l'EHPAD Villemur-sur-Tarn (81).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Montauban (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 mars 2007 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrazin-Moissac (82), du Centre Hospitalier Montperrin d'Aix en Provence (13), du Centre Hospitalier de Saint-Alban (48) et du Centre de Convalescence 'Les Lauriers Roses' géré par l'association Chaine de Vies à Levens (06).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 octobre 2007 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Départemental de Fleury-les-Aubrais (45) et du Centre de Soins Maison de Retraite de Podensac (33).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2007 acceptant les démissions du Centre Canteloup Lavallée de Saint-Clair (82), de la Maison de Retraite Lavallée de Saint-Clair (82), de la Maison de Retraite Prudhom d'Auterive (82) et de la Maison de Retraite Le Beau regard de Mulhouse (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2007 acceptant les adhésions de l'Hôpital Local de Florac (48), de l'URML de Midi-Pyrénées de Toulouse (31) et du GIP Télémédecine de Picardie à Rivery (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Paul Papin d'Angers (49), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Bergonié de Bordeaux (33), du Centre François Baclesse de Caen (14), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin de Clermont-Ferrand (63), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Georges François Leclerc de Dijon (21), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Oscar Lambret de Lille (59), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Léon Bérard de Lyon (69), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Paoli Calmettes de

Marseille (13), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Val d'Aurelle Paul Lamarque de Montpellier (34), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Alexis Vautrin de Nancy (Vandoeuvre-les-Nancy 54), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer René Gaudureau de Nantes (Saint-Herblain 44), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Antoine Lacassagne de Nice (06), de l'Institut Curie Paris (75), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Jean Godinot de Reims (51), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Eugène Marquis de Rennes (35), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel de Rouen (76), du Centre de Lutte Contre le Cancer René Huguenin de Saint-Cloud (92), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Paul Strauss de Strasbourg (67), du Centre de Lutte Contre le Cancer Institut Claudius Regaud de Toulouse (31), de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif (94), de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer à Paris (75) et du GIE Consortium d'Achat des Centres de Lutte Contre le Cancer à Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions de l'Etablissements de Santé Mentale d'Eure et Loir - Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval (28), du Centre Hospitalier Spécialisé Bélair de Charleville Mézières (08), du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande Tonneins (47), du Centre Hospitalier de Mende 48), du Centre Hospitalier de Millau (12) suite dé-fusion du CH intercommunal du Sud-Aveyron (12), du Centre Hospitalier de Nérac (47), du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint Germain en Laye (78), du Centre Hospitalier de Rodez (12), du Centre Hospitalier de Romorantin Lanthenay (41), de l'Hôpital Local de Langogne (48), de l'Hôpital Local Intercommunal de Lombez Samatan (32), de l'Union Technique Mutualiste Lozère Santé (Clinique Mutualiste du Gévaudan) de Marvejols (48), de l'Hôpital local de Marvejols (48) et de l'Hôpital local de Saint Chély d'Apcher (48).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les démissions de la Maison de Retraite Jallier de Carbonne (31) et l'EHPAD de Grenade-sur-Garonne (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Abbeville (80), du Centre Hospitalier Albert (80), du Centre Hospitalier d'Argenteuil (95), du Centre Hospitalier Arras (62), l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres Bailleul (59), du Centre Hospitalier de Bailleul (59), du Centre Hospitalier Beauvais (60), du Centre Hospitalier Germon et Gauthier Bethune (62), du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer (62), du Cent de e Hospitalier de Cambrais (59), du Centre Hospitalier Chateau-Thierry (02), du Centre Hospitalier de Chaumont-en-Vexin (60), du Centre Hospitalier de Chauny (02), du Centre Hospitalier Clermont-de-l'Oise (60), du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont-de-l'Oise (60), du Centre Hospitalier Compiègne (60), du Centre Hospitalier Corbie (80), du Centre Hospitalier Creil (60), du Centre Hospitalier de Deville-les-Rouens (76), du Centre Hospitalier de Doullens (80), du Centre Hospitalier Gonesse (95), du Centre Hospitalier Guise (02), du Centre Hospitalier Ham (80), du Centre Hospitalier Brisset Hirson (02), du Centre Hospitalier Gérontologique La Fere (02), du Centre Hospitalier Laon (02), du Centre Hospitalier Le-Nouvion-en-Thirache (02), du Centre Hospitalier Luneville (54), du Centre Hospitalier de Meaux (77), du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan-les-Mureaux (78), du Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prevot Moiselles (95), du Centre Hospitalier Montdidier (80), du Centre Hospitalier Montreuil-sur-Mer Rang-du-Fliers (62), du Centre Hospitalier Sainte Anne Paris Sainte-Anne (75), du Centre Hospitalier Péronne (80), du Centre Hospitalier Georges Decroze Pont-Sainte-Maxence (60), de l'EPSMD de l'Aisne Prémontré (02), du Centre Hospitalier de Roubaix (59), du Centre Hospitalier de Roye (80), du Centre Hospitalier Saint-Egrève (38), du Centre Hospitalier Saint-

Quentin (02), du Centre Hospitalier de Sainte-Menehould (51), du Centre Hospitalier Sedan (08), du Centre Hospitalier Senlis (60), du Centre Hospitalier Soissons (02), du Centre Hospitalier Vervins (02), de la Maison de Retraite Airaines (80), de la Maison de Retraite Antilly (60), de la Maison de Retraite Aumale (76), de la Maison de Retraite de Beaulieu-les-Fontaines (60), de la Maison de Santé Bohain (02), de la Maison de Retraite "la mare brulée" Bresles (60), de La Maison de Retraite Charly-sur-Marne (02), de la Maison de Retraite Frédéric Viefville' Chevresis-Monceau (02), de la Maison de Retraite de Crecy-sur-Serre (02), de la Maison de Retraite Malézieux Briquet Crepy-en-Laonnois (02), de l'Hôpital Local Crepy-en-Valois (02), de l'Hôpital Local Crevecoeur-le-Grand (60), de la Maison de Retraite de Cuts (60), de la Maison de Retraite de Epehy (80), de la Maison de Retraite Charles Lefèvre Flavy-le-Martel (02), de l'EHPAD Foyer de Vie de Frocourt (80), de l'Hôpital Local Grandvilliers (60), de l'Hopital Local François de Daillon Le-Lude (72), de la Maison de Retraite Le Treport (76), de la Maison de Retraite Liancourt (60), de l'EHPAD "les jardins du monde" Liesse-Notre-Dame (02), de l'Etablissement Public Autonome de Réinsertion Médico Socail Liesse-Notre-Dame (02), de la MAPA Longueau (80), de la Maison de Retraite Marle-sur-Serre (02), l'EHPAD Moreuil (80), de la Maison de Retraite l'Accueillante Mouy (60), de la Maison de Retraite Nesle (80), de l'EHPAD Les Tilleuls de Neuilly-Saint-Front (02), de la Maison de Retraite d'Oisemont (80), de la Maison de Retraite Hôtel Dieu d'Oulchy-leChateau (02), de l'ESAT de Poix-de-Picardie (80), de la Maison de Retraite Résidence des Evoissons Poix-de-Picardie (80), de l'Institut Médico Educatif Spécialisé de Proisy (02), de l'Hôpital local de Rue (80), du Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle Saint-Gobain (02), de la Maison de Retraite Leclère Grandin Saint-Gobain (02), de l'Hôpital local de Saint-Pol-sur-Ternoise (62), de la Maison de Retraite de Saint-Riquier (80), de la Maison de Retraite de Saint-Romain de Colbosc (76), de l'Hôpital local Saint Valery-sur-Somme (80), de l'EHPAD de Tilloloy (80), de l'EHPAD Vendeuil (02), de la Maison de Retraite Verberie (60), de la Maison de Retraite Le Grand Bosquet Villers-Cotterets (80), de la Maison de Retraite Firmin Dieu Villers-Bretonneux (80) la Maison de Retraite F.Carnoy Warloy-Baillon (80) et le GCS Phare de Picardie à Amiens (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2008 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier les Bruyères Boscammant (17), du Centre Hospitalier de Manchester à Charleville (08), du Centre Hospitalier d'Orange (84), du Centre Hospitalier Henri Laborit de Poitiers (86), du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise de Noyon (60), du Centre Hospitalier Emile Borel de Saint-Affrique (12), du Centre Hospitalier L-J Grégory de Thuir (66) et de l'Hôpital local de Fumay (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2008 acceptant les démissions de la Maison de Retraite Jeanne Penent de Cazères sur Garonne (31), l'EHPAD les Consuls de Martel (31), l'Hôpital Local de Saint Jacques de Mirande (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 mai 2009 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Côte Basque à Bayonne (64), du Centre Hospitalier de Figeac (46), du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue (12) et de la Maison de Retraite d'Auxi-le-Chateau à Frevent (62).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 13 octobre 2009 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Centre Hospitalier Universitaire Nancy (54), du Centre Hospitalier à Allauch (13), du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc (54), du Centre Hospitalier d'Epernay (51), du Centre

Hospitalier de Lens (62), du Centre Hospitalier Centre Gérontologique Départemental de Marseille (13), du Centre Hospitalier Maternité Régionale Universitaire de Nancy (54), du Centre Hospitalier de Vierzon (18), du Centre Hospitalier Spécialisé Philippe PINEL à Dury (80), du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Aude à Brienne-le-Chateau (10), du Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Veel (55), du Centre Hospitalier Spécialisé de Laxou (54), du Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse de Marseille (13), du Centre Hospitalier Spécialisé Valvert de Marseille (13), de l'EHPAD Résidence Louise Marais d'arc à Bray-sur-Somme (80), de l'EHPAD Maison de Retraite Eugène à Dun-sur-Meuse (55), de l'EHPAD Maison de Retraite de Lataye à Etain (55), de l'EHPAD de Fouilloy (80), de l'EHPAD-SSIAD Maison de Retraite et Résidence du Val de Joye à Le-Val-d'Ajol (88), de l'EHPAD Maison de Retraite à Varennes-en-Argone (55), de l'EHPAD Maison de Retraite de Vic-sur-Seille (57), de l'EHPAD Maison de Retraite Saint-André à Xertigny (88), de l'Hôpital Local de l'Avison de Bruyères (88), de la Maison de Retraite Intercommunal de Bruyères (88), de la Maison de Retraite de Corciaux (88), du Centre de Moyen Séjour et Maison de Retraite de Faulx (54), de la Maison de Retraite de Gondrecourt-le-Chateau (55), de la Maison de Retraite Jean François de Fidry à Labry (54), de la Maison de Retraite Louis Quinquet à Longuyon (54), de la Maison de Retraite Saint Dominique de Mars-la-Tours (54), de la Maison de Retraite Saint Baldéric de Montfaucon-D'Argonne (55), de la Maison de Retraite de Plombières-les-Bains (88), de la Maison de Retraite Saint François d'Assise de Pont-à-Mousson (54), de la Maison de Retraite Sainte Sophie de Thiaucourt (54), de l'Hôpital Local de Bussang (88), de l'Hôpital Local de Darney (88), de l'Hôpital Local de Fumel (47), de l'Hôpital Local à Le-Thillot (88), de l'Hôpital Local du Val Madon de Mirecourt (88), de l'Hôpital Local Intercommunal à Pompey Lay-Saint-Christophe (54), de l'Institut Médico-Educatif à Chatel-sur-Moselle (88), du Foyer Départemental de l'Enfance de Golbey (88), de l'Institut Médico-Pédagogique du Beau Joly à Mirecourt (88), de l'Institut Médico-Technique de Neufchateau (88), de la Maison de la Personne Polyhandicapée « Les Charmilles » à Thaon-les-Vosges (88), du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle à Laxou (54), du Réseau d'Accompagnement Public pour Adultes Déficients Intellectuels de la Plaine des Vosges à Neufchateau (88), du Syndicat Inter-Hospitalier Régional Poitou Charente à Poitiers (86) et du Syndicat Inter-Hospitalier de Saint-Maurice (99).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 10 décembre 2009 acceptant les adhésions de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (13), du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (86), du Centre Hospitalier de Fourmies (59), du Centre Hospitalier de Narbonne (11), du Centre Hospitalier de Maison-Blanche à Paris (75), le Centre Hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port (54), du Centre Hospitalier de Seclin (59), du Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu à Lyon (69), de l'EHPAD de Ligny-en-Barrois (55), de l'EHPAD de Saint Charles de Vezelise (54), de l'Hôpital Local – EHPAD – SSID PA de Lamarche (88), du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Amiens) à Amiens (80), de l'EPMS (Etablissement Public Médico-social) 'La Vergnière' à L'Herm (09), de l'O.H.A.S.I.S (Organisation Handicap Axonais de Soins et d'Interventions Spécialisées) à Saint-Quentin (02), du Centre Hospitalier de Langres (52), du Centre Hospitalier de Chaumont (52), du Groupement Hospitalier Aube Marne à Romilly-sur-Seine (10), le Centre Hospitalier de Vitry-Le-François (51), le Groupement Hospitalier de Sud-Ardennes à Rethel (08), de l'EPSM de la Marne-en-Champagne à Chalons en Champagne (51), de l'HL de Bar-sur-Seine (10), de l'Hôpital Local Rémy Petit-Lemercier de Montmirail (51), du MAS - Maison d'Accueil Spécialisée 'Les Alouettes' de Chalons en Champagne (51), de l'EHPAD - Maison de Retraite 'Fondation Duchatel à Verzenay (51), du Syndicat Inter-Hospitalier Chaumont / Langres à Chaumont (52).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 1er avril 2010 acceptant les adhésions de la Fondation Bon Sauveur d'Alby d'Albi (81), du Groupe Hospitalier Sud-Réunion de Saint-Pierre de la Réunion (97), de l'Hôpital Local Départemental de Le-Luc-En-Provence (83), de l'Hôpital Local de Nouzonville (08), de l'EHPAD Saint-Simon de Liffol-le-Grand (88), de l'EHPAD de Thieblemont (51) et de la Résidence Hector d'Ossun de Saint-Lizier (09) et du Syndicat Inter-Hospitalier des Ardennes à Charleville-Mezières (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 1er avril 2010 acceptant les adhésions suite fusion du Centre Hospitalier Sud Gironde à Langon : regroupant le Centre Hospitalier de Langon et du Centre Hospitalier de La Réole (33), La Maison de Retraite d'Attichy et de Tracy-le-Mont à (60) : regroupant les deux entités (60).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 juin 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Chalons-en-Champagne (51), du Centre Hospitalier de Vaison-la-Romaine (84), de l'Hôpital Local de Joinville (52) et de l'Hôpital Local de Wassy (52), de l'Hôpital Local de Montier-en-Der (52), de l'EHPAD d'Avize (51), de la Maison de Retraite de Ay (51), de la Maison de Retraite de Cagnes-sur-Mer (fusion avec l'EHPAD Cantazur et EHPAD La Vencoise (06)), de la Maison de Retraite La Soubeyrane de Cassis (13) de la Maison de Retraite Xavier Marin de Cotignac (83), de la Maison de Retraite Saint-Jacques de Cuers (83), de la Maison de Retraite d'Istres (13), de la Maison de Retraite « L'Oustalet » de Malaucene (84), de la Maison de Retraite Le Felibrige de Marignane (13), de l'EHPAD « André Blanc » de Pierrefeu-du-Var (83), de la Maison de Retraite « Les Magnolias » de Port-Saint-Louis (13), de la Maison de Retraite de Rians (83), de la Maison de Retraite Intercommunale de Roquevaire–Auriol (13), de l'EHPAD « La Pastourello » de Saint-Chamas (13), de l'EHPAD Résidence du Parc de Saint Germain La Ville (51), de l'EHPAD de Sollies-Pont (83), de la Maison de Retraite de Vence (06), de l'EHPAD de Vertus (51), de l'ADAPAH de Charleville-Mezieres (08), du SIH de Chalons-en-Champagne (51), de l'ADIMEP à Toulouse (31) et du GIE Télémédecine Océan Indien de Sainte-Clotilde (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 septembre 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Cernay (68), du Centre Hospitalier d'Hauteville-Lompnes (01), du Centre Hospitalier de Thann (68), du Groupement Hospitalier Est Réunion de Saint-Benoit de la Réunion (97), de la Maison de Retraite de Bitschwiller-Les-Thann (68) de l'IME de Santa-Maria-di-Lota (20A), du CCAS d'Amiens (80), du GIP ORU PACA à Hyères (83) et de l'Institut Edouard Belin à Besançon (25).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 7 décembre 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Carcassonne (11), du Centre Hospitalier de Douai (59), du Centre Hospitalier de Mayotte à Mamoudzou (97), du Centre Hospitalier Départemental Vendée à La Roche-sur-Yon (85), de l'Hôpital Joseph Ducuing – (ESPIC) à Toulouse (31), de la Maison de Retraite de Saint Philippe à Erce (09) et du GCS Système d'Information de Santé de Champagne-Ardenne (GCS SISCA) à Reims (51).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2011 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Laragne-Montéglin (05), de l'Hôpital Local de Fismes (51), de l'EPMSA (ancien CCAS) d'Amiens (80), du CMSP de Sainte-Savine (10), de l'URPS de Midi Pyrénées à Toulouse (ancien URML MP) (31), de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest – ICO (suite fusion des Centres de

Lutte Contre le Cancer de Nantes-Atlantique et d'Angers à Angers (47)) et de l'EPISsoS en Picardie à Poix de Picardie par fusion d l'ESAT de Poix-de-Picardie, l'EHPAD d'Airaines, l'EHPAD d'Oisemont et de l'EHPAD de Poix-de-Picardie et les Foyers de Frocourt (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2011 acceptant la démission de la Maison de Retraite de Saint-Riquier (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2011 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Carpentras (84), du Centre Hospitalier de La Ciotat (13), du Centre Hospitalier de Valenciennes (59), du Centre Hospitalier de Pont de Vaux (01) et du GIE CLINIRUN Sainte-Clotilde (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2011 acceptant la démission du Foyer Départemental de l'Enfance de Golbey (88).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 6 octobre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen (82), suite fusion de l'Hôpital Local de Valence d'Agen (82) et l'EHPAD de la Magistère (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 6 octobre 2011 acceptant les démissions de l'EHPAD d'Avize (51), l'EHPAD de Saint Germain La Ville (51) et l'EHPAD de Vertus (51).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Haubourdin (59), du Centre Hospitalier de Loos (59), du Centre Hospitalier de Tourcoing (59), du Centre Hospitalier de Plaisir (78), du Centre Hospitalier d'Uzes (30), de l'Institut Camille Miret à Leyme (46), de l'Hôpital Saint-Joseph de Marseille (13), de l'AHFC (Association Hospitalière de Franche-Comté) à Saint-Rémy (70), de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne à Laon (02), du Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille à Toulouse (31), du Syndicat Inter Hospitalier de Sarreguemines (57) et de l'Etablissement Français du Sang de La Plaine-Saint-Denis (93).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier du Pays d'Aix (13) suite à la fusion du Centre Hospitalier du Pays d'Aix (13) et du Centre Hospitalier de Pertuis (13) à Aix en Provence, le Centre Hospitalier Régional de la Réunion (97) à Saint-Denis de la Réunion suite à la fusion du Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis (97) et le Groupement Hospitalier Sud-Réunion à Saint-Pierre (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Nogaro (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2012 acceptant l'adhésion de l'EHPAD Résidence Sainte-Radegonde à Athies (80), le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice (73), le Centre Hospitalier de la Dracénie à Draguignan (83), l'Hôpital Intercommunal Jean Solinhac d'Espalion-Saint-Laurent (12), le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises à Fécamp (76), le Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à Montmorency (95), l'Hôpital

Intercommunal Etienne Rivié à Saint-Géniez d'Olt (12), l'Hôpital du Vallon à la Salles-La-Source (12) et le GIE MEDES Institut de Médecine et de Physiologie Spatiales de Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du GHPSO (Groupement Hospitalier Public du sud de l'Oise) à Creil regroupant : le Centre Hospitalier Laennec de Creil (60) et le Centre Hospitalier de Senlis (60), du Groupe EPHESE (Ets. Pub. Hand. Educ. Soin Emploi) à Liesse-Notre-Dame (02) : fusion de EPARS et du Groupe OHASIS regroupant l'IME de Fère en Tardenous, la FAM de Vervins, la FH de Liesse-Notre-Dame, l'IME de Liesse-Notre-Dame, le SESSAD de Saint-Quentin, l'IME de Saint-Quentin, l'IME de Proisy, l'ITEP de Sisonne, l'IME de Nampcelles-La-Cours, l'ESAT de Fontaine-Les-Vervins, l'ESAT de Liesse-Notre-Dame, le MAS de Guise, les deux MAS Europe et Rempart à La-Fère, de l'EHPAD 'Le Parc et l'Ostal de Garonna à Montech (82) regroupant l'EHPAD d'Escatalens et l'EHPAD de Montech.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Armentières (59), du Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus/Saint-Raphaël (83), du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge (59), du Centre Hospitalier Spécialisé à Lorquin (57), de l'Hôpital Le Vésinet à Le Vésinet (78), de la Fondation HOPALE à Berck-sur-Mer (62), de la Polyclinique SOKORRI à Saint-Palais (64), de l'Hôpital Elisée CHARRA à Lamastre (07), de la Résidence Louise de Roquelaure à Mirepoix (09) et du GIP Restauration du Graulhétois à Graulhet (81).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Départemental Buëch-Durance à Laragne-Monteglin (05) regroupant le Centre Hospitalier de Laragne et l'Hôpital Local de Laragne,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion du GCS des Ardennes à Charleville-Mézières (08) suite à la transformation juridique du Syndicat Inter Hospitalier des Ardennes (SIHA) en Groupement de Coopération Sanitaire (GCS).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant la démission de la Maison de Retraite à Aubin (12) , de l'Hôpital Saint-Louis d'Ax-les-Thermes (09), de la Maison de Retraite 'Les Villas' et Foyer Logement 'Le Pastourel' à Bessières (31), du Centre Hospitalier de Condom (32), de la Maison de Retraite Sainte-Marie à Montcuq (46), de l'Hôpital Local de Vic-Fezensac (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Le Vinatier à Bron (69), du Centre Hospitalier d'Embrun (05), des Hospices Civils de Lyon (69), du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (42) et du GCS Télésanté Midi-Pyrénées à Toulouse (31)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bayeux (14) suite à la dissolution juridique du Syndicat Inter Hospitalier de Bayeux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant la démission de la Maison de Retraite Saint-Joseph à Fronton (31) et de l'EHPAD de Villemur sur Tarn (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 20 décembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Aire sur la Lys (62), du Centre Hospitalier Saint Omer (62), du Centre Hospitalier des Escartons à Briançon (05), du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes à Lavelanet (09), de l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de PARIS (ASM13), du Centre Hospitalier de Bedarieux (34).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon, à Compiègne (60) regroupant le Centre Hospitalier de Compiègne et le Centre Hospitalier de Noyon, du Centre Hospitalier de Loos Haubourdin, à Loos (59) regroupant le Centre Hospitalier de Loos, le Centre Hospitalier d'Haubourdin et l'EHPAD 'Les Magnolias', du Centre Hospitalier intercommunal Montdidier-Roye, à Montdidier (80) regroupant le Centre Hospitalier de Montdidier et le Centre Hospitalier de Roye, de l'Institut Curie à Paris (75) regroupant l'Institut Curie à Paris et le Centre René Huguenin à Saint-Cloud (92).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 20 décembre 2012 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Florac(48), de l'Hôpital Local de Langogne (48), du SIH Ouest Hérault à Béziers (34) et du SIH des Landes à Mont de Marsan (40).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains (52), du Centre Hospitalier de Brignoles (83), Centre Hospitalier de Denain (59), du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (38), du Centre Hospitalier de Redon (35), du Centre Hospitalier de Trévoux (01), du GIP Resah-idf - Réseau des Acheteurs Hospitaliers d'Ile de France (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier du pays D'Avesnes à Avesnes-sur-Helpe (59), du Centre Psychothérapeutique de l'Ain (CPA) à Bourg-en-Bresse (01), du Centre Hospitalier d'Arcachon à La Teste de Buch (33), du Centre Hospitalier Ravenel à Mirecourt (88), du Centre Hospitalier de Montceau-Les-Mines (71), du Centre Hospitalier d'Obernai (67), de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent à Sainte-Marie-Aux-Mines (68), du Centre Hospitalier de Selestat (67).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2013 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Saint Palais à Saint Palais (64) regroupant le Centre Hospitalier Saint Palais et la Polyclinique Sokorri.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont (62), du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux (59), du GCS des Hautes Alpes à Briançon (05), du Réseau SEP IDF Ouest à Saint-Germain-en-Laye (78), de l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse (31)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant l'adhésion suite fusion et transformation du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme à Rue (80) regroupant le Centre Hospitalier de Rue et le Centre Hospitalier de Saint-Valéry sur Somme, du GCS TESIS OI e-santé Réunion-Mayotte à Sainte-Marie (97) (ancien statut GIE Télémédecine Océan), du GCS des Hôpitaux de Sarreguemines (57) (ancien statut SIH), de l'Unicancer Fédération Française des Centres de Lutte contre le Cancer de Paris (75) (ancien statut FNCLCC), de l'Unicancer Achats de Paris (75) (ancien statut Consortium Achat)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant la démission de l'Institut Edouard Belin à Besançon (25)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France (972), du Centre Hospitalier de Grasse (06), de CREATIF Centre de Référence et d'Education des Anti Thrombotiques d'Ile de France Paris (94)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion suite transformation du GCS de moyens de Lot-et-Garonne d'Agen (47) (ancien statut SIH47)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Régional de Nancy (54) regroupant le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy et la Maternité Régionale Universitaire de Nancy

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Aix-les-Bains (73), du Centre Hospitalier de Calvi-Balagne (20), du Centre Hospitalier de Carvin (62), du Centre Hospitalier l'Hôpital Nord-Ouest de Villefranche-Tarare (69), de l'établissement Public Social & Médico-Social (E.P.S.O.M.S Georges Couthon) d'Amiens (80), de l'EHPAD Foissiat à Montrevel-en-Bresse (01), le GCS e-santé Languedoc-Roussillon (e-santé LR) de Montpellier (34)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite transformation de statut de l'EHPAD André Barbier de Darney (88), anciennement Hôpital

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite correction du GCS Clinique Universitaire du Cancer (GCS CUC) de TOULOUSE (31) et l'annulation de l'adhésion du GCS Institut Universitaire du Cancer Oncopôle (GCS UCT)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier de Chambéry et d'Aix-les-Bains à Chambéry (73) regroupant le Centre Hospitalier de Chambéry et du Centre Hospitalier d'Aix-les-Bains (73), du Groupement Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace GHRMSA à Mulhouse (68) regroupant le Centre Hospitalier de CERNAY, le Centre Hospitalier de Mulhouse, le Centre Hospitalier de Thann et l'EHPAD de Bitschwiller-les-Thann.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 avril 2015 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambresis (59), de l'EPS Barthélémy Durand d'Etampes (91), du Centre Hospitalier de Valence (26), du Centre Médico-chirurgical Wallerstein d'Ares (33), de l'E.P.I.A.J. Etablissement Public Intercommunal de la Fondation Albert Jean de Bacqueville en Caux (76), du GCS du Pays d'Aix (GCSPA) d'Aix en Povence (13), du SIH de l'Oise de Clermont de l'Oise (60), du SIUMPPS de Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 avril 2015 acceptant l'adhésion suite transformation du Syndicat Inter-Hospitalier du Limousin en GIP SilPC de l'Isle (87), du Syndicat inter-hospitalier Nord Pas de Calais en GIP e-Sis 59/62 de Loos (59), du Syndicat inter-hospitalier de Bretagne en GIP SIB de Rennes (35)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 avril 2015 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Bar sur Seine (10), de l'ADAPAH de Charleville Mezières (08), du Centre de Soins/Maison de retraite de Podensac (33).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2015 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Clermont de l'Hérault (34), du Centre Hospitalier de Lezignan Corbieres (11), du Centre Hospitalier de Saint Jean de Maurienne (73), du Centre Hospitalier de Jeumont (59), du Centre Hospitalier de Mirande (32), du Centre Hospitalier de Modane (73), Centre d'Action Sociale CASVP de Paris (75), Centre Hospitalier de Vic-Fezensac (32), du groupe UGECAM Centre à Orléans (45), du GCS de Biologie (LBM) à Marmande (47), du Réseau Méditerranée de Périnatalité PACA Corse Monaco à Nice (06), de RESOMIP Fédération Régionale des Réseaux de Santé Midi-Pyrénées à Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2015 acceptant la démission du Centre Hospitalier de CORBIE (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bastia (2B), du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon (25), du Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan à Challans (85), du Centre Hospitalier Abel Leblanc de Coulommiers (77), du Centre Hospitalier Spécialisé Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux (27), du Centre Hospitalier Les Murets à La Queue en Brie (94), du Centre Hospitalier de Lons le Saulnier (39), du Centre Hospitalier Saint Joseph – Saint Luc à Lyon (69), du Centre Hospitalier Léon Binet à Provins (77), du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (51), du Centre Hospitalier Intercommunal-Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc à Sallanches (74), de l'Association Santé Service de Bayonne (64), du Pôle de Santé du Golfe de Saint Tropez à Gassin (83), de l'établissement de Santé SSR-A ANAS «Le Courbat» à Le Liège (37), du Centre Hospitalier de Lunel (34), du Pôle Gériatrique du Pays des Sources de Morcenx (40), du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien de Neufchateau (88), de l'HAD Santé Relais Domicile de Toulouse (31), du Centre Hospitalier d'Asselin-Hedelin d'Yvetot (76), du GIP Blanchisserie-Restauration-Hébergement Logipole Terres Rouges d'Epernay (51), du Réseau Régional de Cancérologie RRC OncoPACA-Corse de Marseille (13), du Service de Santé des Armées de Paris (75)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Intercommunal Agen-Nérac à Agen (47) suite à la fusion entre le Centre

Hospitalier d'Agen (47) et du Centre Hospitalier de Nérac (47), du Groupe Hospitalier Seclin-Carvin à Seclin (59) suite à la fusion entre le Centre Hospitalier de Seclin (59) et du Centre Hospitalier de Carvin (59), du Groupe Hospitalier Sélestat Obernai (GHSO) à Sélestat (67) suite à la fusion entre le Centre Hospitalier de Sélestat (67) et du Centre Hospitalier d'Obernai (67), du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle à Le Thillot (88) suite à la fusion entre l'Hôpital Local de Bussang (88) et l'Hôpital Local de Le Thillot (88), de l'EPSMS Intercommunal « L'Age Bleu » à Mouy (60) suite à la fusion entre l'EHPAD L'Accueillante de Mouy (60), de l'HEPAD La Mare Brulée de Bresles (60) et de l'EHPAD Maupéou de Berthécourt (60).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 actant la transformation juridique du Syndicat Inter Hospitalier de Châlons en Champagne en GIP Logistique Sud Marne de Châlons en Champagne (51)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant la démission du Syndicat Inter Hospitalier de l'Oise (SIO) à Clermont (60), du Syndicat Inter Hospitalier de Pau à Pau (64).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 avril 2016 acceptant l'adhésion de l'Hôpital Le Corbusier-Firminy à Firminy (42), du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer (C.H.I.T.S.) à Toulon (83), du Groupe Hospitalier Paul Guiraud de Villejuif (94), du Centre Hospitalier Saint Louis à Ax les Thermes (09), du Centre Hospitalier Jules Rousse à Tarascon sur Ariège (09), de l'Association Renovation à Bordeaux (33), de l'Hôpital de Fourvières à Lyon (69), du GCS Siel à Chartres (28), du GCS de Biologie 85 CHD Vendée-Les Oudairies à La Roche sur Yon (85), du GCS des Hôpitaux de proximité Rhône Alpes à Neuville sur Saône (69).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 avril 2016 acceptant la démission du GIP Restauration du Graulhétois à Graulhet (81).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Albertville Moûtiers à Alberville (73), du Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu (38), du Centre Hospitalier de Fontenay Le Comte (85), du Centre Hospitalier d'Hazebrouck (59), du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie-Neuilly sur Seine-Puteaux à Courbevoie (92), du Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes La Jolie (78), de l'HAD de Corse à Bastia (20), de l'HADMA de Bretagne-de-Marsan (40), du Centre Hospitalier de Limoux-Quillan (11), du Centre Hospitalier Yves Touraine à Le Pont de Beauvoisin (38), de l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) à Pantin (93), de l'UGECAM (Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie) de Bretagne-Pays de Loire à Saint Herblain (44).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2016 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Boulogne (92).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier des Quatre Villes à Saint Cloud (92), du Centre de Gériatrie et d'Accueil Spécialisé à Gouvieux (60), du Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches (37), du Centre

Hospitalier CJ Ruivet à Meximieux (01), de l'EHPAD St Michel de Millau, CH de Millau (12), de l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise à Nogent sur Oise (60), de l'Hôpital de Tournon sur Rhône (07), du GCS GAPM « Groupement Audois de Prestations Mutualisées Médico-logistiques » à Carcassonne (11).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2016 acceptant l'adhésion pour deux ans du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (35),

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (67), du Centre Hospitalier George Mazurelle EPSM de La Roche sur Yon (85), du Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph de Paris (75), du Centre Intercommunal de Haute Comté à Pontarlier (25), du Centre Hospitalier Emile Roux de Le Puy en Velay (43), du Centre Hospitalier de Dunkerque (59), du Centre Hospitalier de Libourne (33), du Centre Hospitalier des Sables d'Olonne (85), de l'EHPAD Baptiste Pams d'Arles sur Tech (66), du Centre Hospitalier de La Mure (38), du Centre Hospitalier de Prades (66), de la Maison de retraite El Cant Dels Ocells de Prats de Mollo la Preste (66), de la Maison de retraite Nostra Casa de Saint Laurent de Cerdans (66), du GCSMS Germanor Del Vallespir d'Arles sur Tech (66) , de l'EHPAD La clé des champs à Vienne le Château (51), du Centre Hospitalier à Saint Just la Pendue (42), du Pôle Public Médico-Social (EHPAD) de Monségur (33), du Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon (69), du Centre Hospitalier de Penne d'Agenais (47), de l'Association ECHO de Nantes (44), de l'Agence Régionale de Santé – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille (13), de l'ADNIS à Paris (75), de la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint Pierre et Miquelon (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017acceptant l'adhésion du Grand Hôpital de l'Est Francilien à Meaux (77) suite à la fusion entre les Centre Hospitalier de Marne la Vallée (77), du Centre Hospitalier de Meaux (77) et de l'Hôpital René Arbeltier de Coulommiers (77).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 acceptant la démission de l'Hôpital Elisée Charra à Lamastre (07).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2018 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier-Sud Francilien de Corbeil Essonne (91), des Hôpitaux du Bassin de Thau de Sète (34), du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges (87), du Centre Hospitalier de Vendôme (41), du Centre Hospitalier de Vimoutiers (61), du Centre Hospitalier de Pont l'évêque (14), de l'Hôpital de Beaujeu (69), Hopital intercommunal de Neuville Fontaines (69) et de l'Association Réunionnaise d'Assistance Respiratoire ARAR à Saint Denis de la Réunion (97), du Centre Hospitalier Albert de Corbie (80), et du GCS GUYASIS de Cayenne (97), de l'Hôpital local de Montoire sur le Loir (41), de l'Hôpital local de Montrichard (41), de l'Hôpital local de Saint Aignan sur Cher (41), de l'Hôpital local de Selles sur Cher (41), de l'EHPAD Maison de retraite Les chevriers de Mayet (72), de l'EHPAD Résidence de l'Ourcq à La Ferté Milon (02), de l'EHPAD Les Glycines à Mansigne (72), de l'EHPAD Le Prieuré à Pontvallain (72) et de la Croix Rouge Française à Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2018 acceptant la démission du GIP Logistique Sud-Marne de Chalons en Champagne (51) et la fusion du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes de Lavelanet (09) avec le CHIVA de Pamiers (09).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Dieppe (76), du Centre Hospitalier de Saumur (49), du Centre Hospitalier de la Miséricorde d'Ajaccio (20), du Centre Hospitalier de la Haute Gironde de Blaye (33), du Centre Hospitalier Intercommunal du pays de Cognac à Cognac (16), du Groupe Hospitalier de la Rochelle – Ré-Aunis (17), du Centre Hospitalier Georges Daumezon de Bouguenais (44), du Centre Hospitalier de Pithiviers (45), de l'Hôpital de Die (26), du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, du Centre Hospitalier de Valence (26), du Centre Hospitalier La Palmosa de Menton (26), du Centre Hospitalier Carentan les Marais à Carentan (50), du Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé à Châteaubriant (44), du Centre Hospitalier de Savenay (44), de l'Hôpital Intercommunal de Guérande (44), du Centre Hospitalier du Haut Bugey d'Oyonnax (01) ; du Centre Hospitalier Rhumatologique d'Uriage à Saint Martin d'Uriage (38), du Centre Hospitalier de Pézenas (34), du Centre Hospitalier d'Eu (76), de l'Hôpital Bel Air à Corcoué sur Logne (44), de l'Hôpital Elisée Charra à Lamastre (07), du Centre Hospitalier de Crest (26), du Centre Hospitalier Drôme Vivarais de Montéléger (26), des Hôpitaux de la Vésubie à Roquebillière (06), du Centre Hospitalier Saint Eloi de Sospel (06), du Centre Hospitalier de La Bassée (59), du Centre Hospitalier Pierre Lebrun de Neuville aux Bois (45), du Centre Hospitalier de proximité Saint Lazare de Tende (06), du Centre Hospitalier de Puget-Theniers (06), de l'EHPAD Pôle santé Vallauris Golf Juan à Vallauris (06), de la Fondation Santé Service de Puteaux (92), du Foyer de l'enfance de Châlons en Champagne (51), de la Fondation Mallet à Richebourg (78), du Centre medical TOKI EDER à Cambo les Bains (64), de l'Association Autisme Info Services de Clarmart (92).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant la démission du Centre Hospitalier Spécialisé de Fains Veel (55).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant l'adhésion du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences issu de la fusion des Hôpitaux de Maison Blanche, du Centre Hospitalier de Saint Anne et de Perray Vaucluse, de la fusion absorption du Pôle Gériatrique du Pays des Sources à Morcenx par le Centre Hospitalier de Mont de Marsan (40), de l'adhésion de SENEOS à Fouilloy (80) issu de la fusion des EHPAD de Fouilloy, Bray sur Somme, Warloy-Baillon, Moreuil, Longueau et Villers-Bretonneux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2020 acceptant les adhésions et fusions votées lors des conseils d'administrations depuis l'Assemblée Générale du 05 Juin 2019, et acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Le Mans, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 72 (72), du Centre Hospitalier Edmond Garcin à Aubagne (13), du Centre Hospitalier de Salon de Provence (13), du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Santé 41 (41), du Centre Hospitalier d'Erstein (67), du Centre Hospitalier Lour Picou de Beaugency (45), de l'EHPAD Le Champargnier de Meung sur Loire (45), de l'Hôpital de Ribeauvillé (68), de l'EHPAD de Bouxwiller (67), de l'EHPAD Schauenburg de Hochenfelden (67), de l'EHPAD de Dannemarie (68), de l'EHPAD la Résidence du Parc de Lingolsheim (67), de l'EHPAD Le Castel Blanc de Masevaux (68), de l'EHPAD de Sarre Union (67), du Centre Hospitalier d'Erstein-Ville à Erstein (67), du Centre départemental de Repos et Soins CRDS de Colmar (68), du Centre Hospitalier Michel Perret de Tullins (38), du Foyer de la jeunesse Charles Frey de Strasbourg (67) et de la Fondation Léopold Bellan de Paris (75), du Centre Hospitalier de Cornouaille de Quimper (29), du Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil (76), du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz de Saint Dizier (52), du Centre

Hospitalier Spécialisé de la Haute-Marne de Saint Dizier (52), du Centre Hospitalier Intercommunal de Verdun Saint Mihiel de Verdun (55), du Centre Hospitalier Spécialisé de Blain (44), du Centre Hospitalier de Casteljaloux (47), de l'Hôpital Pierre Groues de Barcelonnette (04), de l'EHPAD de Venteuilh de Le Mas d'Agenais (47), de l'EHPAD Saint Vincent de Rieux Minervois (11), de l'EHPAD La Vallée des Baux de Maussane Les Alpilles (13), de l'Hôpital Geriatrique Fondation Chantepie Mancier de L'Isle Adam (95), du GCS Relais Santé Pyrénées Tarbes (65), de Santé Escale 41 de Blois (41), du Centre Hospitalier de Plaisir (78), du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie -Oloron (64), de la MCA (Mutuelle Complémentaire d'Alsace) de Colmar (68), du SDIS80 Centre Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme de Amiens (80), du GCSM du Clermontois de Clermont de l'Oise (60), des Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger de Aulnay sous Bois (93), Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil (93) et Centre Hospitalier Intercommunal de Le Raincy-Montfermeil de Montfermeil (93) constituant le GHT Grand Paris Nord Est, du Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet en Avignon (84), du Centre Hospitalier de Versailles (78), du Centre Hospitalier Ain Val de Saône de Pont de Veyle (01), du Centre Hospitalier de Belleville (69), du GIE IMSA de Montauban (82), du GCS de biologie du territoire de l'Ariège à Saint Jean de Verges (09), des Hôpitaux des Portes de Camargue de Tarascon (13), du Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds de Gien (45), du Centre hospitalier de l'agglomération Montargeoise de Amilly (45), du centre hospitalier de Rambouillet (78), des Centres hospitaliers intercommunaux de Villeneuve Saint George et de Créteil (94), du Centre hospitalier gériatrique de Saint Geoire en Valdaine (38), de l'établissement public de santé Alsace Nord EPSAN de Brumath (67), de l'Hôpital de Pédiatrie et de rééducation de Bullion (78), de l'Hôpital Philippe Dugue de Chevreuse (78),du Centre hospitalier de la Mauldre de Jouars Pontchartrain (78), du Centre hospitalier Fernand Langlois Neufchatel en Bray (76), du Centre hospitalier de Ruffec (16), du Centre hospitalier de Sully sur Loire (45), du Centre hospitalier de l'Austreberthe à Barentin (76), des Hôpitaux du Sud-Charente à Barbezieux Saint Hilaire (16), du Fonds de Recherche et innovation de la FHF (75), de l'Association urgence rénale de la Réunion à Saint gilles les Bains (97), de la Ville de Marseille (13).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2020 acceptant la fusion de l'EHPAD «Saint Philippe » d'Ercé (09), de la Résidence d'Hector d'Ossun de Saint Lizier (09) au sein de l'Etablissement Public Intercommunal « Résidences Couserans-Pyrénées » à Saint Lizier (09), et la fusion des centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Fumay, Sedan et Nouzonville créant le Centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes à Charleville Mézières (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 septembre 2020 acceptant les adhésions du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges (18), du GIP Centre Val de Loire e-Santé à La Chaussée Saint Victor (41) et de la RATP de Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2021 acceptant l'adhésion de l'Etablissement public de Santé GARAZI à Ispoure (64) issu de la fusion de l'Association Saint François Xavier gérant la Fondation Luro à Ispoure (64), de l'Association Adindunen Egoitza gérant l'EHPAD privé d'Adindunen (64) et de l'EHPAD public Toki Eder de Saint-Jean-Pied-de-Port (64),

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2021 acceptant les adhésions de l'URPS Infirmière PACA à Marseille (13), du Centre hospitalier Camille Claudel de La Couronne (16), du Centre hospitalier Lucien Hussel de Vienne (38), du Centre hospitalier régional universitaire de Bordeaux pour le compte des établissements membres du GHT Alliance de Gironde (33), du Centre

hospitalier de Périgueux (24), du Centre hospitalier Beaujolais Vert de Cours-La-Ville (69), des Groupe hospitalier du Havre au Havre (76), Centre hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine à Lillebonne (76), Centre hospitalier de la Risle à Pont-Audemer (27) et EHPAD Les Franches Terres à Beuzeville (27) constituant le GHT Territoire de l'Estuaire de la Seine, de l'HAD 47 domicilié à Casteleulier (47), de l'InterCAMSP (13), de l'UGECAM Alsace à Illkirch (67), l'UGECAM Aquitaine à Bruges (33), l'UGECAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes à Verneuil-Sur-Vienne (87), l'UGECAM Bourgogne-Franche-Comté à Fontaine-Les-Dijon (21), l'UGECAM Hauts de France à Lille (59), l'UGECAM Ile-de-France à Montreuil (93), l'UGECAM Nord-Est à Nancy (54), l'UGECAM Normandie à Petit Quevilly (76), l'UGECAM Occitanie à Castelnau Le Lez (34), l'UGECAM Provence Alpes Côte d'Azur - Corse à Marseille (13), l'UGECAM Rhône-Alpes à Saint Didier au Mont d'Or (69) et du Groupement de coopération sanitaire Centre de Dialyse Ouest Réunion de Saint-Paul (97).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : CREATION ET DENOMINATION

Entre les Organismes susmentionnés et décrits à l'article 1 bis de la présente convention, il est constitué un groupement d'intérêt public dénommé : MiPih.

ARTICLE 1 BIS : COMPOSITION

La liste des membres adhérents du MiPih est annexée à cette convention (Annexe 1).

ARTICLE 2 : OBJET - MISSIONS

Le MiPih a pour objet :

Au bénéfice de ses membres, la création et la gestion de services communs ;

L'exercice de toute activité concourant à la mise en œuvre, au fonctionnement, au développement et à la coordination de l'informatique et des systèmes d'échanges et traitement d'informations.

Les missions du MiPih et les diverses possibilités d'exécution de ces dernières sont détaillées dans le règlement intérieur.

Le groupement recherchera les partenariats indispensables à la réalisation des missions qui lui seront confiées.

Comme tout GIP, le MiPih pourra exercer des activités subsidiaires à son activité principale dans le respect de la réglementation.

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social du groupement est fixé : 12 rue Michel Labrousse à TOULOUSE (Haute Garonne).

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple délibération du Conseil d'Administration.

Le GIP pourra étendre ses activités sur d'autres sites géographiques par simple délibération du Conseil d'Administration.

4 sites sont en fonctionnement : Amiens, Bordeaux, Reims, Toulouse.

ARTICLE 4 : DUREE

Conformément à l'article 1er du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié, relatif aux groupements d'intérêt public, le groupement est à durée indéterminée.

ARTICLE 5 : ADHESION, EXCLUSION, DEMISSION

Adhésion

Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres, par délibération de l'Assemblée Générale prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Les structures de coopération inter-hospitalière issues d'établissements déjà membres du groupement, et les centres hospitaliers créés par la fusion de deux ou plusieurs établissements adhérents, peuvent sur simple demande adhérer au MiPih, et le cas échéant se substituer aux établissements publics les composant.

La forme juridique du GIP autorise l'adhésion de toute personne morale de droit public ou de droit privé.

L'adhésion au MiPih est une adhésion gratuite, n'entrainant pas de fait le paiement d'une cotisation annuelle. Les cotisations ne sont dues que suite à l'utilisation des produits du MiPih.

Démission

La demande de démission d'un adhérent doit être assortie d'un préavis minimum de trois années civiles ; cette demande doit être exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception, et adressée au Directeur Général du MiPih.

Exclusion

En cas d'inexécution de ses obligations ou pour faute grave, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par délibération de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Le représentant légal de l'établissement concerné est entendu au préalable par le Conseil d'Administration du groupement.

Les modalités pratiques de l'exclusion et notamment les conséquences financières sont déterminées par la délibération du Conseil d'Administration.

ARTICLE 6 : CAPITAL ET RESERVES

Le groupement est constitué sans capital, les réserves sont portées au passif du bilan.

ARTICLE 7 : DROITS DES MEMBRES

Les droits des membres s'expriment au moment des votes en Assemblée Générale.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- CHU de Toulouse : 20 voix
- Etablissements de Santé, ou assimilés : 3 voix
- Autres personnes morales : 1 voix

ARTICLE 8 : RESSOURCES DU GROUPEMENT

Les ressources du groupement comprennent :

1) Les contributions financières des membres :

Dans leurs rapports entre eux, les établissements membres sont tenus des obligations du groupement en proportion de leurs contributions arrêtées au 1er février au titre de l'exercice précédent.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires : ils sont responsables des dettes du groupement dans les mêmes proportions qu'à l'alinéa précédent.

Les contributions des membres sont fournies :

- sous forme de participation financière au budget annuel,
- sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, la valeur étant appréciée d'un accord commun.

Lors de la constitution du budget annuel, sont fixés par une délibération du Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général :

- le montant et/ou taux de la cotisation pour l'exercice à venir,
- les tarifs des différentes prestations,
- les bases de remboursement des charges réparties sur l'ensemble des membres.

Dans ce cadre, la volonté d'un établissement d'abandonner une prestation doit être exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur Général, avant le 1er janvier de l'année précédant celle concernée par ce retrait, afin que le budget prévisionnel puisse en tenir compte.

Le Directeur Général, lorsque les investissements réalisés, le justifient, demandera un délai plus important avant l'interruption d'une prestation ou fixera les conditions de cette interruption, qui seront déterminées au moment de la décision d'investissement, en Conseil d'Administration.

Le groupement s'engage à effectuer les opérations nécessaires au bon déroulement du retrait.

2) La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou d'équipements ;
3) Les subventions ;
4) Les produits des biens propres du groupement ou mis à sa disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
5) Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
6) Les dons et legs.

Le groupement suspendra la livraison d'une version, l'exécution d'une prestation dès lors que l'organisme ne sera pas en conformité avec la législation sur le règlement des cotisations ou prestations dues. Le chef de l'établissement concerné sera préalablement averti. Le service sera rétabli dès lors que l'organisme sera à jour de ses règlements envers le MiPih.

ARTICLE 9 : MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE PERSONNELS - supprimé

ARTICLE 10 : PERSONNEL

Des agents de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics ou de toute autre personne morale de droit public peuvent être employés par le MiPih, dans une position conforme à leurs statuts.

Le MiPih peut recruter, des personnels contractuels de droit public.

ARTICLE 11 : PROPRIETE DES EQUIPEMENTS

Les matériels et logiciels achetés ou développés en commun appartiennent au groupement, ils sont dévolus conformément aux règles déterminées en Conseil d'Administration.

ARTICLE 12 : EPRD

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses est préparé par le Directeur Général et approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Il fixe aussi le montant des crédits destinés à la réalisation et au financement des objectifs spécifiques sur les opérations d'investissement du groupement.

ARTICLE 13 : Résultat de l'exercice

Le groupement ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes sera affecté au compte de réserves ou de report à nouveau selon délibération de l'Assemblée Générale.

Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, l'Assemblée Générale devra statuer sur le report du déficit sur le ou les exercices suivants ou la reprise de réserves.

ARTICLE 14 : Exercice budgétaire et comptable

Le GIP applique les titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au régime budgétaire et comptable public à l'exception du 1°et 2° de l'article 175, des articles 178 à 185 et 204 à 208.

ARTICLE 15 : supprimé – avenant n°1 du 4 juillet 2002

ARTICLE 16 : COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT - supprimé

ARTICLE 17 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Un représentant du personnel assiste à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Elle se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par an. Elle se réunit de droit à la demande du quart de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

L'Assemblée Générale est convoquée, quinze jours au moins à l'avance. La convocation est faite par courrier postal ou électronique et indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. L'Assemblée Générale peut se tenir en présentiel sur un lieu, et/ou visio-conférence avec d'autres lieux déterminés par le MiPih.

Relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale :

A - L'Approbation des comptes financiers, l'affectation des résultats, le quitus de la gestion,

B - Les modifications de la Convention Constitutive,

C - La nomination et révocation des administrateurs,

D - L'adhésion, la démission ou la radiation d'un membre,

E - La dissolution anticipée du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation, ou à la transformation du GIP en une autre structure.

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si au moins la moitié des droits sont représentés.

Au cas où la disposition définie ci-dessus n'est pas respectée, l'Assemblée Générale est convoquée dans les quinze jours et peut valablement délibérer sans aucune obligation de quorum : les décisions sont prises à la majorité des droits exprimés.

En cas de partage des voix lors d'un vote, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Les délibérations de l'Assemblée Générale consignées dans un procès-verbal de réunion obligent tous les membres.

Chaque membre du groupement a au moins un représentant et une voix à l'Assemblée Générale.

La représentation des établissements par des personnes physiques est déterminée au règlement intérieur de l'Assemblée Générale.

En cas d'indisponibilité pour siéger, un membre de l'Assemblée Générale peut donner :

- Procuration à un membre de son établissement, le nombre de procuration étant limité à trois pour les Etablissements de Santé.
- Mandat à tout autre membre de la même typologie, ou au Président et Vice-Président afin de le représenter.

Les droits de vote à l'Assemblée Générale sont répartis selon les règles prévues à l'article 7 de la présente convention.

ARTICLE 18 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le groupement est administré par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, dont une majorité de chefs d'établissements, et de deux médecins. La composition et la répartition des sièges sont précisées au règlement intérieur.

Les administrateurs sont élus pour une durée de cinq ans renouvelables parmi les membres désignés représentant les établissements à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration élit en son sein, son Président et un Vice-Président, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Ceux-ci sont de droit Président et Vice-Président de l'Assemblée Générale.

Le Vice-Président a pour fonction d'exercer la présidence de séance du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale en cas d'absence du Président et de signer les délibérations de l'instance qu'il a présidée. Le rôle spécifique du Président est spécifié article 20 de la présente convention constitutive.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement.

Toutefois le MiPih prend en charge les frais des administrateurs concernant leurs participations aux séances du Conseil d'Administration ou à des missions spécifiques, et ce dans le respect des règles applicables au sein du GIP.

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale. Il délibère notamment sur les objets suivants :

- Adoption de la politique générale, stratégie, orientations…
- Adoption du budget, bases de remboursement, régimes indemnitaires, participations respectives
- Adoption des programmes d'investissements pluriannuels, plans de financements, recours à l'emprunt, ….
- Prise de participation et association avec d'autres personnes morales, fixation des modalités en vertu desquelles le Directeur Général est autorisé à transiger,
- Adoption de la politique sociale liée à l'emploi des personnels,
- Avis sur la nomination et la révocation du Directeur Général du groupement,
- Adoption de la politique immobilière (acquisitions, aliénations, location, échanges d'immeubles….)
- Acception ou refus de dons et legs,
- Nomination et révocation du Président du Conseil d'Administration et du vice-Président,
- Adoption de la politique vis-à-vis des adhérents du groupement, notamment en ce qui concerne les admissions, démissions, exclusions et les modalités financières et autre du fait d'un retrait d'un adhérent,
- Adoption du règlement intérieur des instances,
- Adoption de toute transaction de nature à clore un litige.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige sur la convocation de son Président, et/ou du Directeur Général du MiPih ou à la demande du tiers de ses membres. La convocation est faite par courrier postal ou électronique au moins 15 jours à l'avance. Ce délai peut être réduit à cinq jours en cas d'urgence. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Le Conseil d'Administration peut se tenir en présentiel sur un lieu, et/ou visio-conférence avec d'autres lieux.

Un représentant du personnel assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Le nombre d'administrateurs physiquement présents ne pouvant être inférieur au tiers du nombre des membres du Conseil d'Administration.

En cas d'indisponibilité de siéger, un administrateur peut donner mandat au Président ou à tout autre administrateur. Un administrateur peut bénéficier de 3 mandats au maximum soit 4 voix.

Les conditions de la perte du statut d'Administrateur sont exposées dans l'article 6 du règlement intérieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

- En cas d'absence du Président du Conseil d'Administration, lors d'une séance, celle-ci est présidée par le Vice-Président.

ARTICLE 19 : REPRESENTATION DU PERSONNEL AUX INSTANCES

Le personnel du MiPih assure sa représentation telle que prévue au Règlement Intérieur.

- Il est constitué un Comité représentant l'ensemble du personnel et dont les compétences et le rôle sont prévus dans le Règlement Intérieur.

ARTICLE 20 : PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration est obligatoirement un Chef d'Etablissement.

- Il convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Il préside de droit l'Assemblée Générale et les séances du Conseil d'Administration.
- Il est élu parmi les membres du Conseil d'Administration, son mandat est de cinq ans renouvelables.
- Il nomme et révoque le Directeur Général du Groupement après avis du Conseil d'Administration.
- Il prépare avec le Directeur Général l'ordre du jour du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

En cas de partage des voix lors d'un vote, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Il signe les délibérations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 21 : sans objet – avenant n°1 du 4 juillet 2002

ARTICLE 22 : COMITE D'EXPERTS

En fonction des projets à conduire, il pourra être constitué des groupes techniques composés de professionnels de santé.

ARTICLE 23 : DIRECTION DU GROUPEMENT

Le MiPih est dirigé par un directeur désigné Directeur Général nommé par référence au statut des directeurs d'Hôpital, nommé par le Président du Conseil d'Administration après avis du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, diplômé de l'enseignement supérieur, est issu du monde de la Santé. S'il vient de la fonction publique, il peut être en position de mise à disposition, détachement ou de disponibilité.

Pour assurer ses fonctions le Directeur Général s'entoure des collaborateurs qu'il juge nécessaires à la bonne gestion du groupement.

Le Directeur Général assure le fonctionnement du groupement dans des conditions fixées par la présente Convention et le Règlement Intérieur Instances du GIP.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général du groupement engage le groupement par tout acte entrant dans son objet.

Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il adresse les convocations aux instances décidées par le Président du Conseil d'Administration.

Il est chargé de l'exécution des délibérations des instances.

Il est compétent pour régler les affaires du groupement autres que celles énumérées aux articles 17 et 18 de la présente convention.

Il assure la gestion et la conduite générale du groupement et en tient les instances informées.

A cet effet, il exerce son autorité sur l'ensemble du personnel.

Le Directeur Général, ordonnateur des dépenses, peut procéder en cours d'exercice à des virements de crédits entre les comptes d'un même groupe fonctionnel. Ces virements sont portés, sans délai, à la connaissance du comptable et du Conseil d'Administration dans sa plus prochaine séance.

Le Directeur Général peut déléguer sa signature conformément aux textes en vigueur.

Il assure le secrétariat de toutes les instances du groupement.

Il est révocable par le Président du Conseil d'Administration après avis du Conseil d'Administration.

ARTICLE 24 : PUBLICATION ET SECRET

Chacun des membres s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers les informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par le membre qui les a communiquées, ou par le Directeur Général du groupement. Chaque membre s'interdit aussi de communiquer des informations qui pourraient nuire au MiPih.

ARTICLE 25 : PROPRIETES ET DROITS

Les logiciels et méthodologies développés par le groupement sont sa propriété. Ils peuvent être mis à disposition de ses adhérents selon les modalités définies par le Conseil d'Administration.

Ce dernier définit également les autres modalités de diffusion.

ARTICLE 26 : REGLEMENT INTERIEUR

Il est établi par le Conseil d'Administration un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement des instances.

ARTICLE 27 : DISSOLUTION

Le groupement est dissout de plein droit par la réalisation ou l'extinction de son objet.

Il peut être dissout également par décision de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 28 : LIQUIDATION

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée Générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

ARTICLE 29 : CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative compétente et de l'exécution des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

Les modifications éventuelles de la convention constitutive ainsi que la décision d'approbation de ces modifications font l'objet d'une publication dans les mêmes conditions.

ARTICLE 30 : CONTENTIEUX

En cas de litige avec un membre et sous réserve d'épuisement des voies de conciliation ou de règlement amiable préalables, le contentieux est soumis au Tribunal Administratif dans le ressort duquel se trouve le siège social du groupement.

Type Ets POLITI & autres	CP	Ville	Raison Sociale étab ou GHT
CH	80142	ABBEVILLE	Centre Hospitalier
CHI	47923	AGEN	Centre Hospitalier Intercommunal AGEN Nerac
EPSM	47923	AGEN	Centre Hospitalier Dept. De La Candélie
GCS	47916	AGEN	GCS de moyen Services Inter Hospitaliers de Lot et Garonne
CH	62922	AIRE SUR LA LYS	Centre Hospitalier
CH	13616	AIX EN PROVENCE	Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis
EPSM	13600	AIX EN PROVENCE	Centre Hospitalier Montperrin
GCS	13600	AIX EN PROVENCE	GCS de moyen Services Inter Hospitaliers
CH	20000	AJACCIO	Centre Hospitalier DE LA MISERICORDE
CH	80303	ALBERT	Centre Hospitalier
CH	73000	ALBERTVILLE MOUTIERS	Centre Hospitalier
CH	81013	ALBI	Centre Hospitalier Général
ESPIC	81025	ALBI	Fondation 'Bon sauveur'
CLMS	69250	ALBIGNY SUR SAONE	Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or
CH	13718	ALLAUCH	Centre Hospitalier Dr Louis BRUNET
ASSO	80084	AMIENS	Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille Les Mollières
CHRU	80054	AMIENS	Centre Hospitalier Universitaire
EPSM	80092	AMIENS	E.P.S.O.M.S Georges Couthon
MS	80000	AMIENS	EPMSA Etablissement Public Médico-Social d'Amiens
EPSM	80044	AMIENS / DURY	Centre Hospitalier Philippe PINEL
SDIS	80026	AMIENS	Centre Service Départemental d'incendie et Secours de la Somme
CH	45200	AMILLY	Centre Hospitalier de l'agglomération Montargeoise
CLCC	49933	ANGERS	Institut de Cancérologie de l'Ouest
CH	16470	ANGOULEME	Centre Hospitalier
EHPAD	60620	ANTILLY	Maison de Retraite
CMC	33740	ARES	Centre Médico Chirurgical Wallerstein.
CH	95107	ARGENTEUIL	Centre Hospitalier Victor Dupouy
CH	13637	ARLES	Centre Hospitalier
EHPAD	66000	ARLES SUR TECH	EHPAD Baptiste Pams
GCS	66000	ARLES SUR TECH	GCMS Germanor Del Vallespir

CH	59421	ARMENTIERES	Centre Hospitalier
CH	62022	ARRAS	Centre Hospitalier
CLMS	65204	ASTUGUE	Hôpital Le Montaigu Centre de Réadaptation & de Convalescence
EHPAD	80200	ATHIES	EHPAD Résidence Sainte Radegonde
MR	60170	ATTICHY - TRACY LE MONT	Maisons de Retraite de Dorchy & Bernard
CH	13400	AUBAGNE	Centre Hospitalier Edmond Garcin
CH	32008	AUCH (CH G)	Centre Hospitalier Général
EPSM	32008	AUCH (Psy)	Centre Hospitalier du Gers
CHI	93602	AULNAY SOUS BOIS	Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger (GHT GPNE)
EHPAD	76391	AUMALE	Résidence du Duc d'Aumale
CH	59363	AVESNES SUR HELPE	Centre Hospitalier du Pays D'Avesnes
CHS	84000	AVIGNON	Centre Hospitalier de Montfavet
CH	84902	AVIGNON	Centre Hospitalier
CH	09032	AX LES THERMES	Centre Hospitalier Saint Louis
EHPAD	51160	AY	Maison de Retraite Jean COLLERY
ESAT	76000	BACQUEVILLE EN CAUX	ESAT FONDATION ALBERT JEAN
CH	65201	BAGNERES DE BIGORRE	Centre Hospitalier
HL	31110	BAGNERES DE LUCHON	Hôpitaux de Luchon
CH	59270	BAILLEUL	Centre Hospitalier
EPSM	59270	BAILLEUL	Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres
CH	55000	BAR LE DUC	Centre Hospitalier
CH	16300	BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	Hôpitaux du Sud Charentes
CH	04400	BARCELONNETTE	Hôpital Pierre Groues
CH	76360	BARENTIN	Centre Hospitalier de L'Austreberthe
EPSM	73011	BASSENS	Centre Hospitalier de La Savoie
HAD	20200	BASTIA	HAD de Corse
CH	20200	BASTIA	Centre Hospitalier Bastia
CH	14401	BAYEUX	Centre Hospitalier du Bessin
CH	64109	BAYONNE	Centre Hospitalier Côte Basque (CHCB)
ASSO	64000	BAYONNE	ASSOCIATION SERVICE Sante
CH	33430	BAZAS	Centre Hospitalier
CH	45190	BEAUGENCY	Centre Hospitalier Lour Picou
CH	69000	BEAUJEU	Hôpital
MR	60310	BEAULIEU LES FONTAINES	Maison de Retraite
CH	60021	BEAUVAIS	Centre Hospitalier
CH	34600	BEDARIEUX	Centre Hospitalier

CH	69220	BELLEVILLE SUR SAONE	Centre Hospitalier
ESPIC	62608	BERCK-SUR-MER	Fondation HOPALE (Association)
CH	24108	BERGERAC	Centre Hospitalier Samuel Pozzi
CHU	25000	BESANCON	Centre Hospitalier Universitaire
CH	62408	BETHUNE	Centre Hospitalier Germon et Gauthier
EHPAD	27210	BEUZEVILLE	EHPAD Les Franches Terres
CH	34525	BEZIERS	Centre Hospitalier
EHPAD	68620	BITSCHWILLER LES THANN	Maison de retraite Jules Scheurer
EPSM	44130	BLAIN	Centre Hospitalier Spécialisé
CH	33000	BLAYE	Centre Hospitalier DE LA HAUTE GIRONDE
GHT	41000	BLOIS	Centre Hospitalier Simone Veil
GCS	41000	BLOIS	Santé EsCale 41
CLMS	02110	BOHAIN	Maison de Santé
CH	44342	BOUGUENAIS	Centre Hospitalier GEORGES DAUMEZON
EPSM	28800	BONNEVAL	Centre Hospitalier Santé Mentale Henri Ey
CHU	33000	BORDEAUX	Centre Hospitalier régional universitaire de Bordeaux, pour le compte des établissements du GHT Alliance de Gironde
ASSO	33000	BORDEAUX	ASSOCIATION RENOVATION
CLCC	33076	BORDEAUX	Institut Bergonié CR LCC
CH	17360	BOSCAMNANT	Centre Hospitalier Les Bruyères
CH	52400	BOURBONNE-LES-BAINS	Centre Hospitalier
CH	18020	BOURGES	Centre hospitalier Jacques Coeur
CH	01012	BOURG-EN-BRESSE	Centre Hospitalier
ESPIC	01102	BOURG-EN-BRESSE	Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA)
CH	38000	BOURGOIN JALLIEU	Centre Hospitalier Pierre OUDOT
CH	73704	BOURG-SAINT-MAURICE	Centre Hospitalier
EHPAD	67330	BOUXVILLER	EHPAD
ASSO	56580	BREHAN	Etablissement Spécialisé KER JOIE
HAD	40280	BRETAGNE DE MARSAN	HAD Marsan Adour
CH	05105	BRIANCON	Centre Hospitalier des Escartons
GCS	05100	BRIANCON	GCS des Hautes Alpes
EPSM	10500	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA)
CH	83170	BRIGNOLES	Centre hospitalier Jean Marcel
EPSM	69677	BRON	Centre Hospitalier le Vinatier
ASSO	33523	BRUGES	UGECAM d'Aquitaine
EPS	67170	BRUMATH	Etablissement Public de Santé Alsace Nord EPSAN
HL	88600	BRUYERES	Hôpital Local de l'Avison

MRI	88600	BRUYERES	Maison de Retraite Intercommunale
CH	78830	BULLION	Hôpital de Pédiatrie et rééducation
EPSM	33410	CADILLAC	Centre Hospitalier
CLCC	14076	CAEN	Centre François Baclesse
EPSM	14000	CAEN	Centre Hospitalier Spécialisé
MR	06800	CAGNES-SUR-MER	EHPAD Cantazur & La Vençoise
CH	20260	CALVI	Centre hospitalier Calvi-Balagne
INST	64000	CAMBO LES BAINS	CENTRE MEDICAL TOKI EDER
CH	59407	CAMBRAI	Centre Hospitalier
GCS	80136	CAMON	GCS e-Santé Picardie
IME	65710	CAMPAN	Institut Médico-Socio-Educatif
CH	06400	CANNES	Centre Hospitalier
CH	11890	CARCASSONNE	Centre Hospitalier Antoine Gayraud
GCS	11890	CARCASSONNE	GAPM Groupement Audois de Prestations Mutualisées Medico Logistiques
CH	50000	CARENTAN	CENTRE HOSPITALIER LES MARAIS
CH	84208	CARPENTRAS	Centre Hospitalier
EHPAD	13260	CASSIS	Maison de retraite Publique de Cassis La soulbeyrane
HAD	47240	CASTELCULIER	HAD 47
CH	47700	CASTELJALOUX	Centre Hospitalier
CH	11492	CASTELNAUDARY	Centre Hospitalier Jean-Pierre CASSABEL
ASSO	34174	CASTELNAU LE LEZ	UGECAM Occitanie
CHI	82201	CASTELSARRASIN / MOISSAC	CHIC Castelsarrasin-Moissac
CHI	81108	CASTRES / MAZAMET	Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet
HL	82300	CAUSSADE	Hôpital local "Le Jardin d'Emilie"
CHI	84304	CAVAILLON	Centre Hospitalier de Cavaillon-Lauris
GCS	97300	CAYENNE	GCS GUYASIS
CH	85300	CHALLANS	Centre Hospitalier Loire Vendée Océan
CH	51005	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Centre Hospitalier
EPSM	51100	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne
MAS	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Maison d'Accueil Spécialisée 'Les Alouettes'
ASSO	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Foyer Départemental de l'Enfance de la Marne

CH	73011	CHAMBERY	Centre Hospitalier Métropole Savoie
CHI	08013	CHARLEVILLE-MEZIERES	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes
EPSM	08013	CHARLEVILLE-MEZIERES	Centre Hospitalier Spécialisé de Bel Air
GCS	08011	CHARLEVILLE-MEZIERES	Groupement de Coopération Sanitaire des ARDENNES
EHPAD	02310	CHARLY SUR MARNE	Résidence de la Vallée
GCS	28000	CHARTRES	GCS SIEL
CH	44000	CHATEAUBRIANT	CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT NOZAY POUANCE
CH	02405	CHATEAU-THIERRY	Centre Hospitalier
IME	88300	CHATEL-SUR-MOSELLE	Institut Médico-Edicatif
CH	52014	CHAUMONT	Centre Hospitalier
SIH	52014	CHAUMONT	SIH CHAUMONT/LANGRES
CH	60240	CHAUMONT-EN-VEXIN	Centre Hospitalier Bertinot Juel
CH	02303	CHAUNY	Centre Hospitalier
EHPAD	02270	CHEVRESIS MONCEAU	Maison de retraite Frédéric Viefville
EHPAD	78472	CHEVREUSE	Hlôpital Gérontologique Philippe DUGUE
ASSO	92000	CLAMART	ASSOCIATION AUTISME INFO SERVICES
CLCC	63011	CLERMONT FERRAND	Centre Jean Perrin
CH	34800	CLERMONT-DE-L'HERAULT	Centre Hospitalier
CH	60600	CLERMONT-DE-L'OISE	Centre Hospitalier
EPSM	60607	CLERMONT-DE-L'OISE	Centre Hospitalier Interdépartemental
GCS	60607	CLERMONT DE L'OISE	GCS de Moyens du Clermontois
CHI	16000	COGNAC	Centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac
CRDS	68066	COLMAR	Centre Départemental de Repos et Soins
MUT	68027	COLMAR	Mutuelle Complémentaire d'Alsace
CHI	60321	COMPIEGNE	Centre Hospitalier intercommunal COMPIEGNE-NOYON
CH	91000	CORBEIL ESSONNES	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN
CH	80800	CORBIE	Centre Hospitalier
MR	88430	CORCIEUX	Maison de Retraite Le Foyer Forfelet
CH	44000	CORCOUE SUR LOGNE	HOPITAL BEL AIR
EHPAD	83570	COTIGNAC	Maison de Retraite Xavier-Marin
CHI	92000	COURBEVOIE	CHI Courbevoie Neuilly sur Seine Puteaux
CH	69470	COURS LA VILLE	Centre hospitalier Beaujolais Vert
CH	50208	COUTANCES	Centre Hospitalier
EHPAD	02270	CRECY SUR-SERRE	Maison de Retraite "le vert buisson"
CHI	60109	CREIL	GHPSO Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise

MR	02870	CREPY EN LAONNOIS	Maison de Retraite Malézieux Briquet
HL	60800	CREPY EN VALOIS	Hôpital Local
CH	26000	CREST	Centre Hospitalier
CHI	94010	CRETEIL	Centre Hospitalier Intercommunal
HL	60360	CREVECOEUR LE GRAND	Hôpital Local
MR	83390	CUERS	Maison de Retraite Saint-Jacques
EHPAD	60400	CUTS	Maison de Retraite Résidence de Bizy
EHPAD	68210	DANNEMARIE	EHPAD
EHPAD	88260	DARNEY	EHPAD André BARBIER
CH	12300	DECAZEVILLE	Centre Hospitalier
CH	59220	DENAIN	Centre hospitalier
MR	76250	DEVILLE LES ROUEN	Centre d'Hébergement Gérontologique 'La Filandière'
CH	26150	DIE	Centre Hospitalier
CH	76000	DIEPPE	Centre Hospitalier
CH	04003	DIGNE LES BAINS	Centre Hospitalier
CLCC	21079	DIJON	Centre Georges François Leclerc
CH	59507	DOUAI	Centre Hospitalier
CH	80600	DOULLENS	Centre Hospitalier
CH	83007	DRAGUIGNAN	Centre Hospitalier de la Dracénie
CH	59000	DUNKERQUE	Centre Hospitalier
EHPAD	55110	DUN-SUR-MEUSE	Maison de Retraite Eugénie
CHI	76503	ELBEUF	Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf/ Louviers/ Val de Reuil
CH	05200	EMBRUN	Centre Hospitalier
EHPAD	80740	EPEHY	Maison de Retraite
CH	51205	EPERNAY	Centre Hospitalier Auban-Moët
GCS	51200	EPERNAY	GCS Maternité d'Epernay
GIP	51200	EPERNAY	GIP Blanchisserie Restauration Hébergement Logipole Terres Rouges
EPSM	67150	ERSTEIN	EPSM Erstein
CH	67150	ERSTEIN	Centre Hospitalier Erstein- ville
HL	12500	ESPALION-SAINT-LAURENT	Hôpital Intercommunal Jean Solinhac
EHPAD	55400	ETAIN	Maison de Retraite Lataye
EPSM	91000	ETAMPES	Centre Hospitalier Spécialisé
CH	76000	EU	Centre Hospitalier
CHS	27000	EVREUX	Centre Hospitalier Spécialisé Nouvel Hopital de Navarre
CH	14700	FALAISE	Centre Hospitalier

EPSM	55000	FAINS VEEL	Centre Hospitalier Spécialisé de Fains Veel
MR	54760	FAULX	Maison de Retraite Centre de moyen séjour
CH	76405	FECAMP	Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises
CH	59740	FELLERIES-	Hôpital Départemental Felleries-Liessies
CH	46106	FIGEAC	Centre Hospitalier
CH	42700	FIRMINY	Hôpital Le Corbusier
HL	51170	FISMES	Centre Fismois pour personnes agées
EHPAD	2520	FLAVY LE MARTEL	Maison de Retraite Charles Lefèvre
EPSM	45402	FLEURY LES AUBRAIS	Centre Hospitalier Départemental
CH	09008	FOIX / PAMIERS	Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège
ASSO	21121	FONTAINE LES DIJON	UGECAM Bourgogne Franche Comté
CH	85000	FONTENAY LE COMTE	Centre hospitalier
CHU	97261	FORT DE France	Centre Hospitalier Universitaire
EHPAD	80800	FOUILLOY	EHPAD SENEOS
CH	59611	FOURMIES	Centre Hospitalier
CHI	83608	FREJUS	Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphael
HL	47500	FUMEL	Hôpital Local Elisabeth Désarnauts
CH	81601	GAILLAC	Centre Hospitalier
CHI	05007	GAP / SISTERON	Centre Hospitalier des Alpes du Sud (CHICAS)
ASSO	83580	GASSIN	Pôle de Santé du Golfe de Saint Tropez
CH	45503	GIEN	Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds
MR	54800	GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU	Maison de Retraite
CH	95503	GONESSE	Centre Hospitalier
EHPAD	62000	GOUVIEUX	Centre de Gériatrie et d'Accueil spécialisé
HL	60210	GRANDVILLIERS	Hôpital Local
CHG	06135	GRASSE	Centre Hospitalier
HL	81301	GRAULHET	Hôpital Local
CHU	38043	GRENOBLE	Centre universitaire Hospitalier
CH	44000	GUERANDE	HOPITAL INTERCOMMUNAL
CH	02120	GUISE	Centre Hospitalier
CH	80400	HAM	Centre Hospitalier
CH	01110	HAUTEVILLE LOMPNES	Centre Hospitalier
CH	59000	HAZEBROUCK	Centre Hospitalier
CH	62251	HENIN-BEAUMONT	Centre Hospitalier
CH	02500	HIRSON	Centre Hospitalier Brisset

EHPAD	67270	HOCHENFELDEN	EHPAD Schauenburg
CH	83407	HYERES	Centre Hospitalier
GCS	83400	HYERES	GCS e-santé PACA
GIP	83407	HYERES	ORU PACA (Observatoire Régional des Urgences)
ASSO	67403	ILLKIRCH	UGECAM Alsace
GIP	87000	ISLE	GIP SILPC Isle
EHPAD	64220	ISPOURE	EPS GARAZI Ispoure
EHPAD	13808	ISTRES	Maison de retraite Publique
HL	59460	JEUMONT	Centre hospitalier
HL	52301	JOINVILLE	Hôpital Local Sainte Croix
EHPAD	78760	JOUARS-PONT-CHARTRAIN	Centre Hospitalier de la Mauldre
CH	17503	JONZAC	Centre Hospitalier
CH	59480	LA BASSEE	CENTRE HOSPITALIER
CH	36400	LA CHATRE	Centre Hospitalier de la Châtre
GIP	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	GIP Centre Val de Loire e-Santé
CH	13708	LA CIOTAT	Centre Hospitalier
EPSM	16400	LA COURONNE	Centre hospitalier Camille Claudel
CH	02800	LA FERE	Centre Hospitalier Gérontologique
EHPAD	02460	LA FERTE MILON	EHPAD RESIDENCE DE L OURCQ
CH	38000	LA MURE	Centre hospitalier La Mure
GIP	93218	LA PLAINE SAINT-DENIS	Etablissement Français du Sang (EFS)
ASSO	97000	LA POSSESSION	ASSOCIATION REUNIONNAISE ASSISTANCE RESPIRATOIRE
CH	94510	LA QUEUE EN BRIE	Centre hospitalier les murets
CH	33352	LA REOLE	Centre Hospitalier Sud Gironde
CH	17000	LA ROCHELLE	Centre Hospitalier LA ROCHELLE Ré AURIS
ASSO	85925	LA ROCHE SUR YON	3C Vendée Centre de Coordination en Cancérologie
GCS	85000	LA ROCHE SUR YON	GCS Biologie 85 CHD Vendée les Oudairies
CHD	85026	LA ROCHE SUR YON	Centre Hospitalier Départemental Vendée 'Les Oudairies'
EPSM	85026	LA ROCHE SUR YON	Centre Hospitalier Georges Mazurelles
CH	33164	LA TESTE DE BUCH	Centre Hospitalier d'Arcachon
MR	54800	LABRY	Maison de Retraite
CH	88320	LAMARCHE	Centre Hospitalier local
CH	17270	LAMASTRE	Hôpital Elisée CHARRA
CH	52206	LANGRES	Centre Hospitalier Saint Jean De Dieu

EPSM	65308	LANNEMEZAN	Hôpitaux de Lannemezan
CH	02001	LAON	Centre Hospitalier
EHPAD	02007	LAON	Maison de Retraite Départementale de l'Aisne
CHD	05300	LARAGNE-MONTEGLIN	Centre Hospitalier Buëch-Durance (CHD)
CH	81500	LAVAUR	Centre Hospitalier
RESEAU	54526	LAXOU	Réseau Educatif de Meurthe et Moselle
EPSM	54521	LAXOU / NANCY	Centre Psychothérapique de Nancy à LAXOU
CH	59360	LE CATEAU CAMBRESIS	Centre Hospitalier
CH	76083	LE HAVRE	Groupe Hospitalier du Havre
ets	37000	LE LIEGE	Etablissement de Santé SSR A ANAS "le Courbat"
HL	83340	LE LUC EN PROVENCE	Hopital Local Départemental
HL	72800	LE LUDE	Hopital Local François de Daillon
GHT	72100	LE MANS	Centre Hospitalier Etablissement support GHT 72
EHPAD	47430	LE MAS D AGENAIS	EHPAD de Venteuilh
CH	02170	LE NOUVION EN THIERACHE	Centre Hospitalier
CH	43000	LE PUY EN VELAY	Centre Hospitalier Emile Roux
HL	88162	LE THILLOT	Hôpital local - EHPAD Etablissement Public de Santé
MR	76470	LE TREPORT	Maison de Retraite
EHPAD	88340	LE VAL D'AJOL	Résidence du Val de Joye
CLMS	78115	LE VESINET	Hôpital Le Vésinet
CH	62307	LENS	Centre Hospitalier Dr SCHAFFNER
ASSO	06670	LEVENS	Centre de Soins et de Convalescence 'Les Lauriers Roses
ESPIC	46120	LEYME	Institut Camille-Miret
CH	11200	LEZIGNAN CORBIERES	Centre hospitalier Lezignan Corbières
EPMS	09000	L'HERM	EPMS La Vergnière à l'Herm
ESPIC	95290	L'ISLE ADAM	Hôpital Geriatrique Parmain Fondation Chantepie Mancier
MR	60140	LIANCOURT	Maison de Retraite
CH	33000	LIBOURNE	Centre hospitalier
HAND	02350	LIESSE NOTRE DAME	Groupe EPHESE
MR	02350	LIESSE NOTRE DAME	EHPAD "les jardins du monde"
EHPAD	88350	LIFFOL LE GRAND	EHPAD Saint SIMON
EHPAD	55500	LIGNY EN BARROIS	Maison de Retraite
CLCC	59020	LILLE	Centre Oscar Lambret
ASSO	59043	LILLE	UGECAM Hauts de France

CH	76170	LILLEBONNE	Centre hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine
CHU	87000	LIMOGES	Centre hospitalier régional universitaire de Limoges
ESPIC	11304	LIMOUX	Association Audoise Sociale & Médicale
HL	11000	LIMOUX	Centre Hospitalier LIMOUX QUILLAN
EHPAD	67270	LINGHOLSHEIM	EHPAD la Résidence du Parc
CH	14107	LISIEUX	Centre Hospitalier Robert Bisson
ch	37000	LOCHES	Centre Hospitalier Paul Martinais
HL	32220	LOMBEZ SAMATAN	Hôpital Local Intercommunal
MR	54263	LONGUYON	Maison de Retraite Louis Quinqet - La Roseraie
CH	39000	LONS LE SAUNIER	Centre Hospitalier
CH	59481	LOOS	Groupe Hospitalier Loos Haubourdin
EPSM	57790	LORQUIN	Centre Hospitalier
CH	65107	LOURDES	Centre Hospitalier
HL	34000	LUNEL	Centre Hospitalier
CH	54301	LUNEVILLE	Centre Hospitalier
CH	69000	LYON	Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc
CLCC	69373	LYON	Centre Régional Léon Bérard
ESPIC	69373	LYON	Centre Hospitalier Saint Jean De Dieu
HC	69229	LYON	Hospices Civils de Lyon
EHPAD	69000	LYON	Hopital de Fourvieres
EHPAD	84340	MALAUCENE	Maison de retraite l'Oustalet
CH	97600	MAMOUDZOU / MAYOTTE	Centre Hospitalier de Mayotte
EHPAD	72000	MANSIGNE	EHPAD LES GLYCINES
CH	78000	MANTES LA JOLIE	Centre Hospitalier François Quesnay
EHPAD	13700	MARIGNANE	Maison de retraite EHPAD Félibruge
MR	02250	MARLE SUR SERRE	Maison de Retraite
GCS	47000	MARMANDE	GCS de Biologie LBM
CHI	47207	MARMANDE TONNEINS	Centre Hospitalier Intercommunal
AUTRE	13233	MARSEILLE	Ville de Marseille
CH	13376	MARSEILLE	Centre Gérontologie Départemental
CHRU	13385	MARSEILLE	AP-HM Hôpital de la Conception
CLCC	13273	MARSEILLE	Institut Paoli Calmettes
EPSM	13917	MARSEILLE	Centre Hospitalier Edouard TOULOUSE
EPSM	13391	MARSEILLE	Centre Hospitalier VALVERT
ESPIC	13285	MARSEILLE	Hôpital Saint Joseph (Association)
RES	13000	MARSEILLE	Réseau Régional de Cancérologie Onco Paca Corse

INST	13000	MARSEILLE	ARS region Provence Alpes Côte d'Azur
ASSO	13011	MARSEILLE	URPS Infimière PACA
ASSO	13406	MARSEILLE	UGECAM Provence Alpes Côte d'Azur Corse
MR	54800	MARS-LA-TOUR	Maison de Retraite Saint-Dominique
HL	48100	MARVEJOLS	Hôpital Local
UTM	48100	MARVEJOLS	Union Technique Mutualiste Lozère Santé
EHPAD	68290	MASEVAUX	EHPAD Le Castel Blanc
CH	59607	MAUBEUGE	Centre Hospitalier Sambre Avesnois
EHPAD	13520	MAUSSANE LES ALPILLE	EHPAD La Vallée des Baux
EHPAD	72000	MAYET	EHPAD LES CHEVRIERS
CH	77104	MEAUX	Grand Hôpital Est Francilien
CH	48000	MENDE	Centre Hospitalier
CH	06500	MENTON	Centre Hospitalier LA PALMOSA
CHR	57019	METZ	Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville
CHI	78250	MEULAN LES MUREAUX	Centre Hospitalier Intercommunal
EHPAD	78250	MEUNG SUR LOIRE	EHPAD Le Champargnier
CH	01800	MEXIMIEUX	Centre Hospitalier CJ Ruivet
CH	12100	MILLAU	Centre Hospitalier
EHPAD	12100	MILLAU	EHPAD ST MICHEL
HL	32300	MIRANDE	Centre Hospitalier
EPSM	88507	MIRECOURT	Centre Hospitalier RAVENEL
HL	88502	MIRECOURT	Hôpital Local du Val du Madon
IMP	88503	MIRECOURT	Institut Médico-Pédagogique Beau Joly
EHPAD	09500	MIREPOIX	Résidence Louise de Roquelaure
HL	73000	MODANE	Centre Hospitalier
EPSM	95570	MOISSELLES	Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prevot
FOYER	32490	MONFERRAN-SAVES	Centre Les Thuyas
EHPAD	33580	MONSEGUR	EHPAD Monsegur
CH	40024	MONT DE MARSAN	Centre Hospitalier
CH	82000	MONTAUBAN	CH de MONTAUBAN
GIE	82002	MONTAUBAN	GIE IMSA
CH	71307	MONTCEAU LES MINES	Centre Hospitalier
CHI	80500	MONTDIDIER	Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye
EHPAD	82700	MONTECH	EHPAD 'le parc et l'Ostal de Garona'
CH	26000	MONTELEGER	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS
MR	55270	MONTFAUCON-D'ARGONNE	Maison de Retraite Saint-Balderic

CHI	93370	MONTFERMEIL	Centre Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil (GHT GPNE)
HL	52220	MONTIER EN DER	Hôpital Local- EHPAD
HL	51210	MONTMIRAIL	Hôpital Local Petit-Lemercier
CH	95162	MONTMORENCY	Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency
CHRU	34295	MONTPELLIER	Centre Hospitalier Universitaire
CLCC	34298	MONTPELLIER	Institut Régional du Cancer Val d'Aurelle
GCS	34000	MONTPELLIER	GCS e-santé LR
EPSM	24700	MONTPON MENESTEROL	Centre Hospitalier
CHI	93105	MONTREUIL	Centre Hospitalier Intercommunal (GHT GPNE)
ASSO	93105	MONTREUIL	UGECAM Ile de France
CH	62180	RANG-du-FLIERS	Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer
EHPAD	01340	MONTREVEL-en-BRESSE	EHPAD de Montrevel en Bresse
HL	41000	MONTRICHARD	Hôpital Local
EHPAD	60250	MOUY	Maison de Retraite l'Accueillante, fusion avec EHPAD de Bresles et Berthecourt
GHP	68100	MULHOUSE	Groupe Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace
CH	31605	MURET	Centre Hospitalier
CHR	54035	NANCY	Centre Hospitalier Régional Universitaire
ASSO	54000	NANCY	UGECAM Nord-Est
ASSO	44000	NANTES	ASSOCIATION ECHO
CHU	44000	NANTES	Centre universitaire Hospitalier
CH	11108	NARBONNE	Centre Hospitalier
HL	82800	NEGREPELISSE	Hôpital Local
EHPAD	80190	NESLE	Maison de Retraite
ASSO	88303	NEUFCHATEAU	Réseau d'Accompagnement Public Adultes Déficients Intellectuels de la plaine des Vosges
IME	88300	NEUFCHATEAU	Institut Médico-Technique
CHI	88300	NEUFCHATEAU	Centre hospitalier intercommunal de l'ouest vosgien
CH	76270	NEUFCHATEL EN BRAY	Centre Hospitalier Fernand Langlois
EHPAD	02470	NEUILLY SAINT FRONT	Maison de Retraite Les Tilleuls
CH	45000	NEUVILLE AUX BOIS	CENTRE HOSPITALIER PIERRE LEBRUN
CHI	69250	NEUVILLE SUR SAONE	Hôpital intercommunal Gériatrique Neuville Fontaines
GCS	69250	NEUVILLE SUR SAONE	GCS des Hôpitaux de proximité Rhône Alpes

CHRU	06006	NICE	Centre Hospitalier Universitaire
CLCC	06189	NICE	Centre Antoine Lacassagne
ASSO	06000	NICE	Réseau Méditerranée de Périnatalité PACA Corse Monaco
ASSO	60180	NOGENT SUR OISE	Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise
CH	64400	OLORON SAINTE MARIE	Centre Hospitalier
CH	84106	ORANGE	Centre Hospitalier
CHR	45032	ORLEANS	Centre Hospitalier Régional
ASSO	45000	ORLEANS	UGECAM Centre
CH	01100	OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER
MR	02210	OULCHY LE CHATEAU	Maison de Retraite Hôtel Dieu
ASSO	93500	PANTIN	ADAPT insertion sociale et professionnelles des personnes Handicapées
ASSO	75010	PARIS	CASVP de Paris
INST	75010	PARIS	CROIX ROUGE FRANCAISE
ASSO	75010	PARIS	CREATIF Centre de Référence et d'Education des AntiThrombotiques d'Ile de France
RES	75015	PARIS	Direction Centrale de Service DE SANTE DES ARMEES
CLCC	75654	PARIS	Fédération Nationale des CLCC désignée Unicancer
CLCC	75248	PARIS	Institut Curie
CLCC	75654	PARIS	UNICANCER Achats
ESPIC	75013	PARIS	Association de Santé Mentale
ESPIC	75019	PARIS	Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild
FOND	75008	PARIS	Fondation Léopold BELLAN
GIP	75012	PARIS	GIP RESAH IDF
ASSO	75008	PARIS	RATP
ch	75674	PARIS	Groupe Hospitalier Saint Joseph
EPSM	75000	PARIS	GHU PARIS Psychiatrie Neurosciences
ASSO	75279	PARIS	ADN Internet Santé
FOND	75014	PARIS	Fonds re Recherche et d'innovation de la FHF
EPSM	64039	PAU	Centre Hospitalier des Pyrénées
CH	64046	PAU	Centre Hospitalier
CH	47000	PENNE D AGENAIS	Centre Hospitalier
CH	24000	PERIGUEUX	Centre Hospitalier
CH	80201	PERONNE	Centre Hospitalier

CH	66046	PERPIGNAN	Centre Hospitalier Maréchal Joffre
ASSO	76140	PETIT QUEVILLY	UGECAM Normandie
CH	34000	PEZENAS	CENTRE HOSPITALIER
EHPAD	83390	PIERREFEU-DU-VAR	EPHAD "André Blanc"
CH	45000	PITHIVIERS	Centre Hospitalier
CH	78370	PLAISIR	Centre Hospitalier
MR	88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	Maison de Retraite
CHRU	97159	POINTE A PITRE	Centre Hospitalier Universitaire
CH	78303	POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Centre Hospitalier Intercommunal
CHRU	86026	POITIERS	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Poitiers
EPSM	86021	POITIERS	Centre Hospitalier Henri LABORIT
EHPAD	80290	POIX de PICARDIE	Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud Ouest Somme
HL	54340	POMPEY LAY-SAINT CHRISTOPHE	Hôpital Local Intercommunal
MR	54700	PONT A MOUSSON	Maison de Retraite Saint-François-d'Assise
CH	38480	PONT DE BEAUVOISIN	Centre Hospitalier Yves Touraine
HL	01190	PONT DE VAUX	Centre Hospitalier Michel Poisat
CH	01290	PONT DE VEYLE	Centre Hospitalier Ain Val de Saone
CH	14130	PONT L EVEQUE	Centre Hospitalier
CH	60700	PONT SAINTE-MAXENCE	Centre Hospitalier Georges Decroze
CH	27504	PONT-AUDEMER	Centre hospitalier de la Risle
CLMS	64530	PONTACQ-NAY	Centre de Long Séjour Intercommunal
CHI	25300	PONTARLIER	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté
CH	50170	PONTORSON	Centre Hospitalier
MR	13230	PORT SAINT LOUIS	Maison de retraite les Magnolias
EHPAD	72510	PONTVALLAIN	EHPAD LE PRIEURE
CH	66500	PRADES	Centre hospitalier
MR	66230	PRATS DE MOLLO LA PRESTE	Maison de retraite El Cant Dels Ocells
EPSM	02320	PREMONTRE	EPSMD de l'Aisne
CH	77160	PROVINS	Centre Hospitalier
CH	06260	PUGET THENIERS	CENTRE HOSPITALIER
FOND	92800	PUTEAUX	FONDATION SANTE SERVICE
CH	78514	RAMBOUILLET	Centre Hospitalier
CH	35603	REDON	Centre Hospitalier

CH	29107	QUIMPER	Centre Hospitalier de Cornouaille
CLCC	51056	REIMS	Institut Jean Godinot
AUTRE	51100	REIMS	Foyer Départemental de l'Enfance
GCS	51100	REIMS	SISCA – e Santé Champagne Ardenne
CHU	51092	REIMS	Centre Hospitalier Universitaire
CLCC	35042	RENNES	Centre Eugène Marquis
CHU	35000	RENNES	Centre Hospitalier Universitaire
GIP	35000	RENNES	Groupement d'Intérêt Public Santé Informatique Bretagne (SIB)
CHI	08303	RETHEL	Groupement Hospitalier Sud-Ardennes
HL	31250	REVEL	Hôpital - Maison de Retraite
EHPAD	83560	RIANS	Maison de Retraite Saint-Jacques Rians
HL	68150	RIBEAUVILLE	Hôpital de Ribeauvillé
FOND	78550	RICHEBOURG	FONDATION MALLET
EHPAD	11160	RIEUX MINERVOIS	EHPAD Saint Vincent
CH	12027	RODEZ	Centre Hospitalier
MS	12008	RODEZ	Centre Dépt. pour Déficients Sensoriels (CDDS)
CHI	10105	ROMILLY-SUR-SEINE	Groupement Hospitalier Aube Marne
CH	41206	ROMORANTIN-LANTHENAY	Centre Hospitalier
CH	06450	ROQUEBILLIERE	HOPITAUX DE LA VESUBIE
EHPAD	13360	ROQUEVAIRE	Maison de Retraite Publique Intercommunale Roquevaire-Auriol
CH	59056	ROUBAIX	Centre Hospitalier
CLCC	76038	ROUEN	Centre régional Henri Becquerel
CH	16700	RUFFEC	Centre hospitalier
CH	85100	SABLES D OLONNE	Centre Hospitalier
CH	12400	SAINT AFFRIQUE	Centre Hospitalier
HL	41110	SAINT AIGNAN SUR CHER	Hôpital Local
EPSM	48120	SAINT ALBAN s/LIMAGNOLE	Centre Hospitalier F. Tosquelles
CH	59230	SAINT AMAND LES EAUX	Centre Hospitalier
MR	82140	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Maison de Retraite Rés.de l'Abbaye
CHI	97470	SAINT BENOIT REUNION	Groupement Hospitalier Est Réunion
EHPAD	13250	SAINT CHAMAS	Maison de retraite Publique EHPAD "La Pastourelle"
CH	42403	SAINT CHAMOND	Centre Hospitalier
HL	48200	SAINT CHELY D'APCHER	Hôpital Local
CH	92210	SAINT CLOUD	Centre Hospitalier des Quatres villes

EPSM	69450	SAINT CYR AU MONT D'OR	Centre Hospitalier Spécialisé
CH	93000	SAINT DENIS	Centre Hospitalier
CHU	97405	SAINT DENIS DE LA REUNION	Groupe Hospitalier Régional
ASSO	69370	SAINT DIDIER AU MONT D'OR	UGECAM Rhône-Alpes
CH	52100	SAINT DIZIER	Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz
EPSM	52100	SAINT DIZIER	Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne
EPSM	38521	SAINT EGREVE	Centre hospitalier spécialisé (Saint-Egrève)
CHU	42055	SAINT ETIENNE	CHU de Saint-Étienne Hôpital Nord
CH	31806	SAINT GAUDENS	Centre Hospitalier
HL	12130	SAINT GENIEZ D'OLT	Hôpital Intercommunal Etienne Rivié
CH	38386	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	Centre Hospitalier Gériatrique
ASSO	78100	SAINT GERMAIN EN LAYE	Réseau SEP IDF Ouest
ASSO	97434	SAINT GILLES LES BAINS	AURAR Dyalise et Nutrition
CHI	09200	SAINT GIRONS / SAINT LIZIER	Centre Hospitalier Ariège-Couserans
CLMS	02410	SAINT GOBAIN	Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle
EHPAD	02410	SAINT GOBAIN	Maison de Retraite Leclère Grandin
asso	44000	SAINT HERBLAIN	UGECAM Pays de Loire
CH	73302	SAINT JEAN DE MAURIENNE	Centre Hospitalier de la vallée de Maurienne
GCS	09000	SAINT JEAN DE VERGES	GCS de biologie du Territoire de l'Ariège
CH	42540	SAINT JUST LA PENDUE	Centre Hospitalier Fernand Merlin
MR	66000	SAINT LAURENT DE CERDANS	Maison de retraite Nostra Casa
CH	38380	SAINT LAURENT DU PONT	Centre Hospitalier
EHPAD	09190	SAINT LIZIER	Etablissement Public Intercommunal Résidences Couserans-Pyrénées
CH	50009	SAINT LO	Centre Hospitalier Mémorial France / Etats-Unis
CH	38000	SAINT MARTIN D URIAGE	Centre Hospitalier RHUMATOLOGIE
CH	94410	SAINT MAURICE	Hôpitaux de Saint-Maurice
CH	54035	SAINT NICOLAS DE PORT	Centre Hospitalier
CH	62505	SAINT OMER	Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer
CH	64120	SAINT PALAIS	Centre Hospitalier
CH	97866	SAINT PAUL DE LA REUNION	Centre Hospitalier Gabriel Martin
GCS	97460	SAINT PAUL DE LA REUNION	GCS Centre de Dyalise Ouest Réunion

ASSO	97000	SAINT PIERRE ET MIQUELON	CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE
CH	62165	SAINT POL-SUR-TERNOISE	Centre Hospitalier du Ternois
CH	02321	SAINT QUENTIN	Centre Hospitalier
ESPIC	70160	SAINT REMY	AHFC : Association Hospitalière de Franche-Comté
HL	76430	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Hopital Local
EHPAD	12490	SAINT ROME-DE-TARN	Maison de Retraite Denis Affre
CH	69000	SAINTE FOY LES LYON	Centre Hospitalier
GCS	97438	SAINTE MARIE	GCS Tesis e-santé Réunion-Mayotte
CH	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	Hôpital Intercommunal du Val d'argent
CH	51801	SAINTE MENEHOULD	Centre Hospitalier d'Agonne
MS	10302	SAINTE SAVINE	Centre Médico-social & Pédagogique CHANTELOUP
HL	80230	SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Hôpital local
CHI	74700	SALLANCHES	Centre Hospitalier Intercommunal Hopitaux du Pays du Mont Blanc
HL	12330	SALLES-LA-SOURCE	Hôpital du vallon
CH	13103	SALON DE PROVENCE	Centre Hospitalier
ASSO	13300	SALON DE PROVENCE	InterCAMSP
IME	20200	SANTA MARIA DI LOTA (BASTIA)	Institut médico-éducatif "Les Tilleuls"
CH	57206	SARREGUEMINES	Centre Hospitalier du Parc
CHS	57206	SARREGUEMINES	Centre Hospitalier Spécialisé
GCS	57212	SARREGUEMINES	GCS des Hôpitaux de Sarreguemines
EHPAD	67260	SARRE UNION	EHPAD
CH	49000	SAUMUR	Centre Hospitalier
CH	44260	SAVENAY	Centre Hospitalier
CH	59471	SECLIN	Groupe Hospitalier Seclin Carvin
CH	67606	SELESTAT	Centre Hospitalier
HL	41130	SELLES SUR CHER	Hôpital Local
CH	34200	SETE	Hôpitaux du bassin de Thau
CH	02209	SOISSONS	Centre Hospitalier
MR	83210	SOLLIES PONT	EHPAD Félix PEY
CH	06380	SOSPEL	CENTRE HOSPITALIER SAINT ELOI
CLCC	67065	STRASBOURG	Centre Paul Strauss
CHU	67065	STRASBOURG	HOPITAUX UNIVERSITAIRES

FOYER	67000	STRASBOURG	Foyer de la jeunesse Charles Frey
EHPAD	45600	SULLY SUR LOIRE	Hôpital Local
CH	69170	TARARE	Centre Hospitalier l'Hôpital Nord-Ouest Tarare
CH	09400	TARASCON sur Ariege	Centre Hospitalier Jules Rousses
CH	13150	TARASCON	Hôpitaux des Portes de Camargues
GCS	65000	TARBES	Groupement de coordination sanitaire Relais Santé Pyrénées Tarbes
CHI	65013	TARBES VIC en BIGORRE	Centre Hospitalier Inter-Communal
CH	06430	TENDE	CENTRE HOSPITALIER PROXIMITE SAINT LAZARE
CH	68802	THANN	Centre Hospitalier
MPP	88151	THAON-LES-VOSGES	Maison de la Personne Polyhandicapée 'Les Charmilles'
MR	54470	THIAUCOURT	Maison de Retraite Sainte-Sophie
EHPAD	51300	THIEBLEMONT	Maison de Retraite (EHPAD)
EPSM	66301	THUIR	Centre Hospitalier J GREGORY
HAND	80700	TILLOLOY	Foyer de Vie
CHi	83000	TOULON	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne sur Mer
ASSO	31400	TOULOUSE	ADIMEP (Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention)
ASSO	31052	TOULOUSE	RESOMIP Fédération Régionale des Réseaux de Santé Midi Pyrénées
ASSO	31052	TOULOUSE	ONCOMIP Réseau de Cancérologie de Midi-Pyrénées
ASSO	31300	TOULOUSE	URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé de Midi-Pyrénées)
CHRU	31052	TOULOUSE	Centre Hospitalier Universitaire
CLCC	31052	TOULOUSE	Institut Claudius Regaud
EPSM	31057	TOULOUSE	Centre Hospitalier G. MARCHANT
ESPIC	31076	TOULOUSE	Hôpitaux Joseph DUCUING
GCS	31059	TOULOUSE	GCS Clinique Universitaire du Cancer (GCS CUC)
GCS	31050	TOULOUSE	GCS e-Santé
ASSO	31052	TOULOUSE	AAIR
GIE	31400	TOULOUSE	MEDES - Institut de Médecine et de Physiologie Spatiales
GIP	31000	TOULOUSE	ORU MIP (Observatoire Régional des Urgences)
HAD	31075	TOULOUSE	HAD Santé Relais Domicile
MS	31075	TOULOUSE	Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille de Toulouse

CH	59208	TOURCOING	Centre Hospitalier Gustave DRON
CH	07300	TOURNON SUR RHONE	Hôpital
CH	01606	TREVOUX	Centre hospitalier Montpensier
CH	38120	TULLINS	Centre Hospitalier Michel Perret
EPSM	30701	UZES	Centre Hospitalier Le Mas Careiron
CH	84110	VAISON LA ROMAINE	Centre Hospitalier de Vaison la Romaine
EHPAD	82403	VALENCE D'AGEN	Centre Hospitalier des Deux Rives
CH	26000	VALENCE	Centre Hospitalier
CH	59322	VALENCIENNES	Centre Hospitalier
EHPAD	06220	VALLAURIS	EHPAD POLE SANTE GOLFE JUAN
CLCC	54511	VANDOEUVRE LES NANCY	L'Institut de Cancérologie de Lorraine
EHPAD	55270	VARENNES-EN-ARGONNE	Maison de Retraite
EHPAD	06142	VENCE	EHPAD CANTAZUR & LA VENCOISE
EHPAD	02800	VENDEUIL	Maison de retraite
CH	41000	VENDOME	Centre Hospitalier
MR	60410	VERBERIE	Maison de retraite Saint Corneil
CHI	55100	VERDUN	Centre Hospitalier Intercommunal de Verdun Saint Mihiel Support GHT 5 Cœur Grand Est
ASSO	87430	VERNEUIL-SUR-VIENNE	UGECAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes
CH	78150	VERSAILLES	Centre Hospitalier
CH	02140	VERVINS	Centre Hospitalier
EHPAD	51360	VERZENAY	Maison de Retraite Fondation Duchatel
EHPAD	54330	VEZELISE	Maison de Retraite Saint-Charles
EHPAD	32190	VIC FEZENSAC	Centre hospitalier
EHPAD	57630	VIC SUR SEILLE	EHPAD Sainte Marie & Ravida Brice - IME la Bonne Fontaine
CH	38209	VIENNE	Centre Hospitalier Lucien Hussel
EHPAD	51000	VIENNE LE CHÂTEAU	EHPAD la Clé des champs
CH	18102	VIERZON	Centre Hospitalier
CH	12202	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Centre Hospitalier
CH	69655	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	Centre Hospitalier
CH	94805	VILLEJUIF	Groupe Hospitalier Paul Guiraud
CLCC	94805	VILLEJUIF	Institut Gustave Roussy
CHI	94195	VILLENEUVE SAINT GEORGE	Centre Hospitalier Lucie et Raymond Aubrac
CH	47307	VILLENEUVE SUR LOT	Centre Hospitalier Saint Cyr
EHPAD	02603	VILLERS COTTERETS	Maison de Retraite Le Grand Bosquet
CH	61000	VIMOUTIERS	Centre Hospitalier

CH	51308	VITRY LE FRANCOIS	Centre Hospitalier
HL	52130	WASSY	Hôpital Local Saint-Charles
EHPAD	88220	XERTIGNY	EHPAD Maison de Retraite Saint-André
CH	76190	YVETOT	Centre Hospitalier Asselin Hedelin